

VIOLENCES SEXUELLES À L'ÉCOLE SECONDAIRE

Mémoire présenté comme exigence partielle
de la maîtrise en éducation –
concentration en administration scolaire

Par Jessica Gauthier

Décembre 2025



<https://r-libre.teluq.ca/3915>

Table des matières

Liste des tableaux	5
Liste des figures	6
Sommaire	7
Remerciements	8
1.Introduction.....	9
2.Problématique.....	11
2.1 Portrait	11
2.2 Cheminement scolaire et violences sexuelles.....	13
2.2 Sur le terrain	18
2.3 Le rapport d'enquête de portée générale sur la gestion administrative des inconduites sexuelles et des comportements inadéquats	22
2.4 Sous-déclarations et plaintes	25
3. Cadre théorique.....	29
3.1 Concept de genre	29
3.2 Concept du continuum de la violence sexuelle.....	30
3.3 La théorie des scripts sexuels (Mythes concernant le viol).....	31
3.4 Épistémologie située (<i>standpoint theory</i>)	33
4.Méthodologie	35
4.1 Population à l'étude	35
4.2 Questionnaire	38
4.3 Optimisation technique du questionnaire pour une utilisation en ligne	47
5. Implantation et futur du questionnaire	48
5.1 Tentative de recrutement	48
5.2 Exploitation future du questionnaire en ligne : défis et solutions	50
Conclusion	53
Bibliographie	54
Annexe A - Questionnaire	65
Annexe B - Questionnaire ESSIMU	88
Annexe C – Présentation du projet de recherche	99
Annexe D - GUIDE DE PASSATION DES QUESTIONNAIRES SUR LES VIOLENCES SEXUELLES POUR LES ÉLÈVES DE 3 ^e SECONDAIRE.....	102

Annexe E – Carte ressource..... 103

Liste des tableaux

Tableau 1 – Conséquences possibles pour les enfants victimes d’agressions sexuelles	16
Tableau 2 – Répartition des sortants du secondaire sans diplôme ni qualification, inscrits en formation générale des jeunes, selon le cycle ou la classe et selon le sexe, ensemble du Québec, 2019-2020.....	36
Tableau 3 - Programme d'études Culture et citoyenneté québécoise (CCQ)	37

Liste des figures

Figure 1 - Répartition du nombre de victimes d'infractions sexuelles selon l'âge, Québec, 2019	11
Figure 2 - Curriculum prévu pour les élèves du secondaire	45

Sommaire

Bien que les violences sexuelles aient, au cours des dernières années, suscité des efforts de prévention, de soutien ainsi qu'un encadrement législatif dans les universités, les écoles secondaires demeurent encore largement négligées. La recherche proposée ici vise à exposer les problématiques liées aux violences sexuelles en milieu scolaire chez les élèves du secondaire, ainsi qu'à explorer les liens entre ces violences, le bien-être et la réussite scolaire. Pour mieux documenter cette problématique, un outil destiné à sensibiliser, éduquer, documenter et évaluer les conséquences de ces violences a été créé en adéquation avec le milieu scolaire. Cet outil, prenant la forme d'un questionnaire numérique, a été conçu de manière à pouvoir être déployé et utilisé ultérieurement dans le milieu scolaire.

Remerciements

Merci à mon directeur de recherche, Michel Umbriaco, pour sa flexibilité face à l'évolution du projet, ainsi que pour sa confiance et ses encouragements dans la poursuite de mes études doctorales.

Merci à Vicky Labelle, Sexologue et agente de développement en éducation à la sexualité au Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais, pour son temps et son implication dans ce projet.

Merci à Sarah et Lucas, que j'aime plus que tout au monde, et qui me permettent d'être plus authentique, plus résiliente, de ralentir le rythme et de prendre la perspective nécessaire pour voir ce qui compte vraiment.

Mes remerciements les plus précieux sont pour David, mon amoureux, mon partenaire des 400 coups. Merci de m'avoir accompagnée tout au long de mon parcours universitaire, du début du baccalauréat jusqu'à la fin de la maîtrise, et ce, avec nos deux enfants. Merci d'apporter chaque jour autant d'amour et de rires dans notre famille.

Je suis reconnaissante envers ma famille et mes amis, cette grande famille choisie, qui m'accompagnent avec fidélité à travers les aléas de la vie.

1.Introduction

Il est important de réfléchir aux violences sexuelles dans les écoles secondaires, car peu d'études canadiennes ou québécoises se sont penchées sur cette problématique. En effet, la recherche sur les violences sexuelles en milieu d'apprentissage s'est principalement concentrée dans les collèges et les universités, au cours des dernières années.

Effectivement, il y a eu une sensibilisation croissante à propos des violences sexuelles, ainsi qu'à leur prévention et aux diverses mesures d'aide et plans de lutte déployés dans les milieux de l'enseignement supérieur (collégial et universitaire). Cependant, à notre connaissance, aucune politique n'a été adoptée pour prévenir et combattre les violences sexuelles dans les écoles secondaires, aucun protocole, aucune loi-cadre, aucune uniformisation dans le traitement des plaintes et aucune marche à suivre claire pour accompagner les jeunes victimes n'est disponible. Cependant, selon les données policières, les jeunes de moins de 18 ans représentent la majorité des victimes d'infractions sexuelles (INSPQ, 2024). Cela indique qu'un nombre important de ces victimes se trouve sur les bancs de nos écoles secondaires.

C'est pourquoi j'aimerais mettre en lumière la problématique des violences sexuelles au sein des écoles secondaires, tout en proposant un outil destiné à sensibiliser, éduquer, documenter et évaluer les conséquences de ces violences.

Comme nous le savons, les violences sexuelles peuvent entraîner diverses conséquences sur le parcours scolaire des victimes : choix de cours, niveau de participation, fréquentation scolaire, implication, motivation, concentration, modification des habitudes, sécurité à l'école, réussite, décrochage scolaire, etc. Ce projet a pour objectif d'exposer la problématique des violences sexuelles dans les écoles secondaires ainsi que d'explorer les liens entre violences sexuelles vécues, bien-être et réussite scolaire. Il vise surtout à rapprocher les communautés scolaires et la recherche en proposant un outil concret de collecte de données (proposition d'un questionnaire en ligne, voir annexe A). Cette démarche pourrait éventuellement participer à l'effort pour faire état des violences sexuelles dans les établissements d'enseignement pour adolescent·e·s, à mieux comprendre les

violences sexuelles et leurs impacts sur les élèves, et ainsi offrir une base pour favoriser un changement.

Ce mémoire sera structuré en plusieurs segments. Le premier portera sur la problématique : il brossera un portrait de l'ampleur des violences sexuelles, de leurs impacts dans le parcours scolaire des jeunes victimes, ainsi que des principales données issues d'études et de rapports québécois et canadiens permettant de documenter cette réalité. Cette section intégrera également plusieurs cas médiatisés de violences sexuelles, dans le but de refléter plus concrètement diverses formes que la violence sexuelle peut prendre dans le quotidien scolaire des élèves. Elle contribuera ainsi à accoler des récits aux statistiques dans le but d'humaniser l'enjeu des violences sexuelles en milieu scolaire. Le deuxième segment se consacrera au cadre conceptuel en présentant les divers concepts théoriques ayant guidé l'élaboration d'un outil approprié et profitable au milieu scolaire secondaire. Le troisième segment traitera de la méthodologie. Il se penchera sur le choix de l'outil retenu ainsi que sur son processus de développement et sur la volonté qu'il réponde aux contraintes du milieu et de la population ciblée. Le quatrième segment, quant à lui, présentera certaines hypothèses concernant une absence de retour du terrain et proposera des pistes de solution pour assurer la continuité du projet. Le cinquième segment viendra conclure ce mémoire en mettant l'accent sur l'importance de la parole des jeunes, principalement lorsqu'il est question de problématiques de santé publique qui les concernent directement. Il soulignera également l'importance de continuer les recherches dans ce domaine afin de contribuer à l'amélioration du milieu de vie qu'est l'école.

2.Problématique

2.1 Portrait

Plusieurs statistiques démontrent l'ampleur des violences sexuelles chez les jeunes, plus particulièrement chez les jeunes filles. Effectivement, lors d'une agression sexuelle, dans près de 9 cas sur 10, la victime est une fille ou une femme (INSPQ, 2022). Ce sont les jeunes personnes de 15 à 24 ans qui représentent le groupe d'âge avec la plus grande proportion de victimes d'agression sexuelle (INSPQ, 2022). De fait, les mineurs représentent 62% des victimes d'agression sexuelle, mais ne constituent que 20% de la population québécoise (Pelletier et al., 2025).

Le tableau ci-dessous, qui présente la répartition des victimes d'infractions sexuelles, met en évidence qu'une part significative d'entre elles est mineure. Parmi elles, plus de la moitié (51 %) avaient entre 12 et 17 ans (INSPQ, 2024).

Graphique 1 - Répartition du nombre de victimes d'infractions sexuelles selon l'âge, Québec, 2019

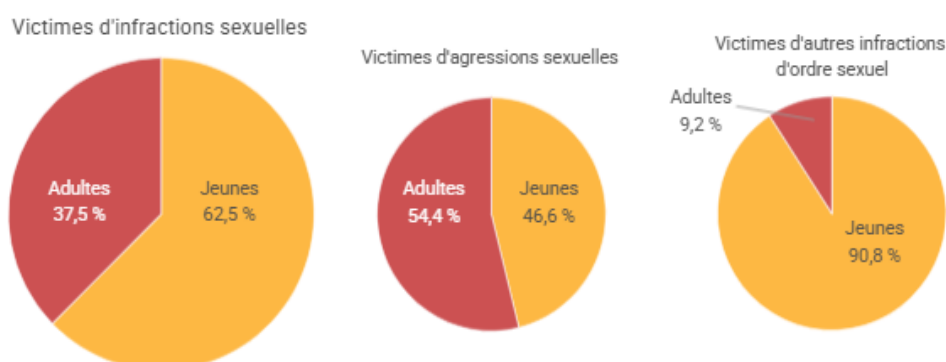


Figure 1 - Répartition du nombre de victimes d'infractions sexuelles selon l'âge, Québec, 2019

Source : Institut national de santé publique du Québec (2025) Statistiques sur la violence sexuelle [en ligne] (consulté le 10 mars 2025).

Selon les données de l'enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés (ESEPP), 7,5% de la population québécoise a déclaré avoir subi au moins une agression sexuelle commise par une personne adulte avant l'âge de 15 ans et 16% de la population québécoise a déclaré avoir été victime d'au moins une agression sexuelle avec contact à l'enfance (INSPQ, 2024).

D'après l'Institut national de la santé publique du Québec, c'est une fille sur quatre au Québec qui a vécu au moins une agression sexuelle avec contact avant l'âge de dix-huit ans, comparativement à un homme sur dix (INSPQ, 2021).

Dans la grande majorité des cas, les auteurs de violences sexuelles sont connus des victimes : dans 8 cas sur 10, il s'agit de personnes de leur entourage, telles que des membres de la famille, des ami·e·s, des camarades de classe, des enseignant·e·s, etc. (Gouvernement du Québec, 2023). La majorité des auteurs de violences sexuelles sont des garçons ou des hommes; dans 9 cas sur 10, les auteurs d'agressions sexuelles étaient de sexe masculin. Parmi eux, les jeunes âgés de 12 à 17 ans représentent le groupe d'âge le plus fréquemment désigné comme auteur présumé d'agressions sexuelles (INSPQ, 2024). Il y a donc plus d'agressions sexuelles commises par des mineurs que par des adultes (INSPQ, 2022).

Dans une étude publiée en 2022, le Centre canadien de protection de l'enfance a recensé au moins 548 élèves ayant subi des abus sexuels ou des violences sexuelles de la part d'une personne travaillant dans une école canadienne entre 2017 et 2021.

Le rapport indique que 252 membres actuels ou anciens du personnel scolaire — travaillant dans des écoles primaires et secondaires canadiennes — ont commis, ou ont été accusés de commettre, des infractions de nature sexuelle contre un minimum de 548 enfants [...] 38 autres membres actuels ou anciens du personnel scolaire ont été inculpés au pénal pour des infractions autonomes liées à la pédopornographie (Radio-Canada, 2022).

Ce portrait ne reflèterait que la pointe de l'iceberg. Effectivement, chaque année au Canada, seules 5 à 6 % des agressions sexuelles sont signalées aux autorités policières (INSPQ, 2024). De fait, les agressions sexuelles constituent le seul crime violent dont le taux n'a pas diminué en fréquence depuis 1999 (Roy, 2017). Ainsi, 2023 est l'année où le nombre de crimes sexuels déclarés par la police est le plus élevé depuis 2005 (INSPQ, 2025).

Il est avéré qu'un nombre important de victimes ne révèle jamais les faits, ou ne les dévoile qu'une fois la majorité légale atteinte. Ainsi, très fréquemment, les affaires de violences sexuelles restent inconnues des organismes officiels. L'Organisation mondiale de la santé (OMS), ayant publié depuis les années 2000 plusieurs rapports sur le sujet, conclut ainsi que les violences sexuelles connues des services publics, du milieu clinique, d'organisations non gouvernementales, d'enquêtes et d'études ne constitueraient finalement que « la partie émergée de l'iceberg », l'obtention de simples données épidémiologiques restant complexe.

Dans le rapport de l’OMS « Violence et Santé » présenté en 2002, la violence sexuelle était encore présentée comme « un domaine de recherche négligé » (Gilsanz et Rappaport, 2024).

Les violences sexuelles entraînent des conséquences majeures chez les victimes, mais également pour l’ensemble de la société. Par exemple, on estime que les agressions sexuelles contre les enfants canadiens coûtent plus de trois milliards de dollars chaque année en divers soins et services (Hankivsky et Draker, 2003).

Ces données mettent en évidence un enjeu majeur quant à la sensibilisation, à l’écoute, au soutien et à la sanction des violences sexuelles.

2.2 Cheminement scolaire et violences sexuelles

L’équité est une valeur fondamentale en éducation¹. Cependant, tou·te·s les élèves ne partent pas sur un pied d’égalité en raison de différents facteurs : la race, la classe sociale, le genre, le handicap, l’orientation sexuelle, l’âge, etc. Les élèves feront face à différentes formes d’inégalités durant leur parcours scolaire et cela sera renforcé par ces catégories sociales.

Étant donné que les jeunes filles sont significativement plus à risque d’être victimes de violences sexuelles que les garçons, en raison de leur genre et de leur âge, il est essentiel d’examiner l’impact de ces violences sur leur parcours scolaire. Il serait également nécessaire, dans le cadre de recherches futures, d’explorer l’état ainsi que les impacts des violences sexuelles sur des groupes également à risque, comme les personnes racisées, en situation de handicap physique, ainsi que les personnes issues des communautés LGBTQIA+.

Comme mentionné, certains groupes sont particulièrement vulnérables à la violence sexuelle tout au long de leur vie, et ces expériences peuvent entraîner des conséquences graves sur leur cheminement scolaire. L’approche intersectionnelle, qui prend en compte les discriminations

¹ « L’équité est synonyme de justice, c’est-à-dire que les personnes, quelle que soit leur identité, sont traitées de manière juste. Cela veut dire qu’il faut veiller à ce que les mécanismes d’affectation des ressources et de prise de décision soient justes pour tous et qu’ils n’introduisent pas de discrimination en fonction de l’identité. Il faut adopter des mesures pour mettre fin à la discrimination et aux inégalités qui ont été signalées et documentées et pour garantir, dans la mesure du possible, l’égalité des chances. En effet, l’équité s’impose pour parvenir à l’égalité » (Université du Québec à Montréal, 2021)

croisées, permet de mieux comprendre la manière dont différentes formes d'oppression (liées, par exemple, au genre, à l'origine ethnique, à l'orientation sexuelle ou à la classe sociale) se combinent et influencent l'expérience individuelle (Crenshaw, 1989).

Ainsi, une jeune femme autochtone, appartenant à la communauté LGBTQIA+ et issue d'un milieu socioéconomique défavorisé, serait susceptible de rencontrer un nombre accru d'obstacles dans son parcours éducatif. Elle ne dispose pas des mêmes situations contextuelles que les autres dès le départ. Il n'est donc pas surprenant qu'elle puisse s'épuiser avant même d'atteindre la ligne d'arrivée. Pourtant, on en viendra habituellement à juger que l'échec lui est imputable, qu'elle est seule responsable de son parcours scolaire. Il est, en effet, malheureusement plus facile de blâmer des individus que de remettre en question des structures sociales, de soutenir les groupes marginalisés et de s'attaquer à des injustices systémiques.

Les données disponibles sont révélatrices. Une femme sur trois est victime d'agression sexuelle (Centre de Prévention et d'Intervention pour les victimes d'agression sexuelle, 2020). Au Canada, 43 % des femmes autochtones ont été agressées sexuellement au moins une fois depuis l'âge de 15 ans (Gouvernement du Canada, 2024). Par ailleurs, 40 % des femmes en situation de handicap ont été agressées sexuellement ou ont subi des formes variées de violence (Stimpson, L. et M.C., cités dans Gouvernement du Canada, 2022).

Ces informations sont importantes à prendre en compte dans les efforts gouvernementaux et dans le discours public en matière de lutte contre le décrochage scolaire. Au cours des dernières années, l'attention s'est principalement portée sur les raisons qui poussent les garçons à décrocher. Pourtant, le décrochage scolaire chez les filles est bel et bien présent et engendre des conséquences socioéconomiques importantes pour elles, pour leurs enfants, et, en définitive, pour l'ensemble de la société (Fédération autonome de l'enseignement, 2012). De plus, contrairement aux croyances populaires, le décrochage scolaire chez les filles ne constitue pas un phénomène marginal.

Le ministère de l'Éducation établit un écart de 9 % entre les filles et les garçons, en basant son calcul sur le taux de diplomation des jeunes de 19 ans. En utilisant celui des jeunes de 24 ans, barème du Canada et de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'écart est réduit à seulement 4 % (FAE, 2023).

Le décrochage scolaire des garçons a fait l'objet d'une importante couverture médiatique au cours des dernières années, omettant souvent de prévoir des mesures spécifiques pour soutenir les filles

confrontées au même phénomène. Effectivement, les raisons qui mènent au décrochage diffèrent de manière significative selon le genre. Les filles et les garçons ne sont pas confronté·e·s aux mêmes réalités, en partie en raison des rôles sociaux qui leur sont assignés, des attentes différenciées à leur égard et des inégalités systémiques qui structurent la société (Butler, 1990). Cela influence de manière différente les parcours des filles et des garçons au sein du système scolaire, et les causes de leur décrochage doivent être analysées à la lumière de ces différences sociales. Selon la Fédération Autonome de l'Enseignement (2023) :

L'absence d'études précises sur le décrochage scolaire des filles fait en sorte qu'aucune solution adaptée n'est mise en place pour soutenir les décrocheuses potentielles et favoriser leur réussite scolaire. Au cours des dernières années, l'approche gouvernementale orientée exclusivement sur la réussite des garçons a entraîné une augmentation marquée de leur taux de diplomation, alors que celui des filles est demeuré stable.

Certains motifs invoqués pour expliquer le décrochage scolaire différent entre les garçons et les filles. Les garçons mentionnent des facteurs tels que le désir d'apprendre un métier et de rapidement gagner de l'argent. En revanche, les filles mentionnent souvent des raisons personnelles, entre autres la grossesse ou des difficultés familiales, pour expliquer leur décrochage scolaire (FAE, 2012). Bien que peu d'études établissent un lien direct entre la violence sexuelle et le décrochage scolaire chez les filles, il est reconnu que celles ayant été agressées durant l'enfance présentent un risque accru de difficultés scolaires (Fondation Marie-Vincent, 2016). Elles sont également 2,2 fois plus susceptibles de devenir mères adolescentes que celles qui n'ont pas subi de violence et sont davantage exposées à des conflits ou à des tensions dans leurs relations familiales (Fondation Marie-Vincent, 2016). Ainsi, les raisons personnelles évoquées par les filles pourraient, sans qu'on puisse l'affirmer avec certitude, faire référence à des violences sexuelles. Ces dernières, lorsqu'elles surviennent durant l'enfance, peuvent entraîner de lourds traumatismes. Les enfants victimes d'agressions sont à risque de présenter les conséquences suivantes :

Tableau 1 – Conséquences possibles pour les enfants victimes d’agressions sexuelles

Manifestations neurobiologiques	Symptômes dépressifs
Retards développementaux	Anxiété, peur, méfiance
Colère, agressivité	Problèmes d’adaptation en milieu scolaire
Comportements sexuels problématiques	Comportements d’isolement social
Symptômes de stress post-traumatique	Problèmes somatiques (ex. : énurésie)
Problèmes de comportement	Symptômes de dissociation
Faible estime de soi	

Source : Institut national de la santé publique, 2021

Il a aussi été documenté, auprès d'adolescent·e·s issus du milieu scolaire, que l’agression sexuelle pendant l'enfance augmentait le risque de dépression à l'adolescence, et ce, davantage chez les filles que chez les garçons (Fletcher, 2009, cité dans Brabant, 2012). La dépression fait partie des causes soulevées expliquant le décrochage scolaire des filles.

On observe, chez les filles qui décrochent, une augmentation progressive des symptômes de dépression entre la première et la 5^e secondaire, alors qu’ils diminuent avec l’âge chez les garçons (Gagné, Marcotte et Fortin, 2011).

La violence sexuelle est à l’origine de plusieurs problèmes graves. Selon une étude qui a quantifié l’association entre la violence sexuelle, les symptômes de dépression et les tentatives de suicide en utilisant les données recueillies par le Youth Risk Behavior Survey aux États-Unis, les élèves du secondaire, de la 9^e à la 12^e année, ayant subi des agressions sexuelles étaient 3,10 fois plus susceptibles d’être déprimés et 4,22 fois plus susceptibles d’avoir tenté de se suicider (Dworkin et coll., 2017).

73% des adolescents issus du milieu scolaire qui ont été victimes d'[agression sexuelle] rapportent avoir déjà eu des idées suicidaires comparativement à 25% pour les non-victimes. En outre, 55% des victimes et 12% des non-victimes prétendent avoir déjà élaboré un plan suicidaire et 24% des victimes comparativement à 5% des non-victimes affirment avoir déjà fait une tentative de suicide (Martin et al., 2004 cités dans Brabant, 2012).

Les jeunes victimes d’agression sexuelle vont souffrir de plusieurs façons, et cela ne peut qu’avoir des impacts sur leur parcours scolaire. Isabelle Daignault, professeure agrégée au département de

psychologie de l'Université de Montréal, a, dans un projet de recherche, démontré que près de la moitié des enfants agressés sexuellement éprouvent des difficultés de fonctionnement à l'école et qu'il est important d'intervenir rapidement pendant l'enfance pour limiter les dégâts une fois adultes (Daignault, 2008). Les jeunes victimes d'agression sexuelle vivent plusieurs problèmes physiques, émotionnels et psychologiques. Mentionnons ici que peu de ressources sont mises à la disposition des écoles pour aider et soutenir les victimes et/ou même prévenir les agressions (Pelletier et al., 2025).

Dans cette optique, la prévention à l'école auprès des jeunes est insuffisante, voire inexistante, dans les établissements scolaires pour adolescent·e·s. En effet, les cours d'éducation à la sexualité ont été abolis pendant plusieurs années avant de revenir de manière très limitée et sporadique en 2018. Actuellement, on parle de 5 heures d'enseignement par an à l'école primaire et de 15 heures à l'école secondaire, dispensées par des enseignant·e·s. Cependant, ces heures ne sont pas toujours enseignées, car l'éducation à la sexualité est souvent la première matière abandonnée. Selon plusieurs articles, cette situation s'explique par la surcharge de travail des enseignant·e·s, le manque d'outils, de ressources et de formations adéquates pour aborder le sujet, ainsi que par les réticences ou l'exemption de certain·e·s élèves (Chouinard, 2019; Faucher, 2021; Fernet, 2019; Leduc, 2024; Plante, 2019; Yao, 2024).

Dans certains cas, des écoles n'ont offert aucune heure d'enseignement à la sexualité, et ce sur plusieurs années scolaires. C'est le cas entre autres de l'école primaire Saint-Pascal-Baylon, à Montréal, qui de 2018 à 2024 n'a offert aucune heure d'éducation à la sexualité aux élèves, notamment en raison de l'ingérence de la part des membres parent·e·s de leur conseil d'établissement (Goudreault, 2024). C'est aussi le cas de l'école Bedford où les contenus en éducation à la sexualité n'ont pas été enseignés depuis des années (Hachey et Lacoursière, 2024).

Certain·e·s enseignant·e·s craignent aussi de discuter de violence sexuelle en classe, car iels savent qu'iels auront des dévoilements et qu'iels n'ont pas les outils ni le soutien pour accompagner les victimes. Cela a d'ailleurs été soutenu en commission parlementaire par la députée Christine Labrie, qui s'adressait directement au ministre de l'Éducation de l'époque, Jean-Francois Roberge. Elle demandait d'ailleurs à cette même période une étude sur les impacts des agressions sexuelles sur le décrochage scolaire, ce qui n'a toujours pas été fait (Labrie, 2020).

De surcroît, selon le rapport publié en 2019 par l'organisme Action Canada sur l'état de l'éducation à la sexualité au Canada :

La qualité de l'éducation à la sexualité que les jeunes personnes reçoivent varie considérablement, au Canada. Toutes les provinces ont des programmes d'éducation à la sexualité distincts qui ont été mis à jour à divers moments. Il n'existe aucun système pour surveiller la prestation, les résultats et les besoins. Les intervenant-es en éducation ne reçoivent peu de soutien, voire aucun, pour développer la capacité d'offrir à leurs élèves une éducation à la sexualité complète, exacte et non stigmatisante. Lorsque des leçons sont présentées, le contenu néglige souvent les besoins et les expériences de plusieurs élèves, y compris les personnes LGBTQ+, de même que les réalités dans lesquelles les jeunes naviguent de nos jours dans les prises de décisions sexuelles (Action Canada, 2019).

Ce rapport montre qu'il n'y a aucune uniformité dans les écoles canadiennes quant à l'éducation à la sexualité. Les contenus en éducation à la sexualité ne sont ni évalués ni surveillés, il n'est donc pas possible de savoir s'ils sont enseignés et si la prestation est de qualité. De plus, le rapport souligne que l'enseignement donné aux jeunes en lien avec l'éducation à la sexualité est souvent incomplet, désuet, inexact ou trompeur (Action Canada, 2019). De plus, l'éducation à la sexualité que la plupart des jeunes reçoivent au Canada « ne satisfait pas aux normes et pratiques exemplaires internationales ni aux Lignes directrices canadiennes » (Action Canada, 2019).

2.2 Sur le terrain

Une enquête menée par Mission Research pour CBC/Radio-Canada en 2019 (4000 étudiant·e·s âgé·e·s de 14 à 21 ans partout au Canada ont été sondé·e·s) a soulevé la présence marquée de violences sexuelles dans les écoles primaires et secondaires canadiennes.

Fifteen percent of female respondents said they have had a sexual act forced upon them, including oral sex or being forced to touch someone in a sexual manner. That means in a class of about 20 female students, three say they've been sexually assaulted by another student. Of those who reported experiencing sexually inappropriate behaviour, a quarter of students encountered it for the first time before Grade 7. More than half experienced it for the first time between Grades 7 and 10 (Taylor et al. 2019).

On y révèle entre autres que 12 % des sondé·e·s affirment avoir été agressé·e·s sexuellement par un·e ou plusieurs élèves.

De plus : pour toutes les années passées à l'école, de la maternelle à la fin du secondaire, un·e élève sur quatre a reçu des commentaires non désirés à caractères sexuels de la part d'autres élèves. Un·e

élève sur quatre dit avoir été victime de rumeurs ou de messages de nature sexuelle. Un jeune sur cinq dit avoir subi des contacts sexuels non désirés (26 % chez les filles, 14 % chez les garçons).

C'est 12 % des jeunes qui disent avoir été agressé·e·s sexuellement à l'école par un·e autre jeune ou par un groupe de jeunes (15 % chez les filles, 9 % chez les garçons). Puis, c'est une adolescente sur cinq qui va vivre de la coercition sexuelle.

Un projet sur le harcèlement sexuel à l'école, mené par Prévention CDN-NDG, un organisme à but non lucratif, a abouti à un rapport publié en 2019 (Duquette et al., 2019). Le projet s'est concentré sur l'une des multiples formes que peuvent prendre les violences sexuelles : le harcèlement. Ce rapport a interrogé des adolescent·e·s âgé·e·s de 12 à 17 ans. On y apprend que 68 % des filles et 20 % des garçons ont déjà été témoins de harcèlement sexuel dans leur école. De plus, près de deux filles sur trois disent avoir été victimes de rumeurs à caractère sexuel. Cinq filles sur six affirment avoir reçu des regards à caractère sexuel et 89 % d'entre elles disent que cela les a rendues mal à l'aise. Près de trois filles sur cinq disent avoir été agrippées de manière sexuelle sans leur consentement à l'école et près de deux filles sur trois disent avoir été victimes de rumeur à caractère sexuel. Enfin, 83 % des filles considèrent que le harcèlement sexuel est un problème dans leur école, contre 25 % des garçons.

Nous y apprenons également que le type de harcèlement le plus fréquemment mentionné par les intervenant·e·s est l'échange de photos intimes. Certaines connaissances, ami·e·s ou copain·ne·s demandent sans cesse à la victime de leur envoyer des photos intimes d'elle et peuvent ensuite les partager sans son consentement. Les autres formes de harcèlement sexuel mentionnées sont les suivantes : les contacts physiques non désirés, les surnoms sexistes ou dégradants par lesquels certaines filles s'interpellent entre elles, ainsi que le harcèlement sexuel perpétré par des enseignant·e·s à l'égard des élèves.

Émilie Martinak est intervenante à la Maison d'Haïti à Montréal, elle est aussi coordonnatrice du programme de prévention de l'exploitation sexuelle et du programme *Juste pour elles* (Gravel et Martinak, 2018). Elle accompagne une centaine de filles par an dans le programme de prévention de l'exploitation sexuelle, ce qui lui confère une expertise des réalités du terrain. Selon elle :

90 % des participantes disent avoir déjà subi des attouchements dans les écoles, dont 20 % de manière répétitive. Presque toutes les filles disent avoir déjà reçu des photos non sollicitées d'organes génitaux de garçons. Et les cas de fellations obtenues sous la menace et l'intimidation ne sont pas rares (Nadeau et Fortier, 2018).

Toujours d'après Martinak, « les violences sexuelles dans les écoles sont tellement courantes qu'elles deviennent banalisées » (cité dans Nadeau et Fortier, 2018). Elle affirme également que les plaintes d'élèves concernant les agressions sexuelles à l'école secondaire restent généralement sans suite (Nadeau et Fortier, 2018). Toujours selon elle : « les filles qui dénoncent un attouchement ne sont pas prises au sérieux [...]. Elles se font dire par les surveillant·e·s “Je n'ai rien vu” ou “Tu l'as cherché”. Les écoles ont tendance à fermer les yeux et à blâmer les victimes » (Nadeau et Fortier, 2018).

Martinak (2021), dans son article *Des pratiques d'empowerment*, brosse un portrait très alarmant de la situation :

Selon une enquête de l'Ined menée en 2015, près de 40 % des viols ou tentatives de viols déclarés par les femmes avaient lieu avant l'âge de 15 ans, et près de 60 % pour les hommes. L'association Mémoire traumatique et victimologie estime que 81 % des violences sexuelles sont subies avant l'âge de 18 ans, 51 % avant 11 ans, 21 % avant 6 ans. Elle estime que le pic de violences sexuelles chez les filles est atteint entre 10 et 15 ans. Les agresseurs sont des mineurs dans 25 % des cas, des hommes dans 96 % des cas et un proche dans 94 % des cas. Des recherches sur le harcèlement sexuel au Québec démontrent un taux de victimisation élevé dans les écoles : 44 % chez les filles et 42 % pour les garçons. Ainsi, les mineurs sont extrêmement exposés à ces violences sexuelles, qui ont des conséquences considérables non seulement sur l'apprentissage et la réussite de ces élèves, mais aussi sur leur santé mentale, leur adaptation à l'école, leur vie personnelle et professionnelle, pour le reste de leur vie. Avoir subi des violences sexuelles durant l'enfance est le facteur de risque principal d'en subir à nouveau tout au long de la vie, pour les filles et de devenir agresseur chez les garçons (Martinak, 2021).

Dans un même ordre d'idées, le collectif La Voix des Jeunes milite depuis plusieurs années pour qu'une loi-cadre sur les violences sexuelles, à l'instar de celle adoptée pour les milieux collégiaux et universitaires en 2017, soit promulguée pour les écoles primaires et secondaires. Ce qui est mis en place actuellement n'est pas suffisant. Effectivement, comme l'une des membres du collectif, Hawawou Sy, l'affirme :

Une boîte vocale, un formulaire en ligne ou un protecteur de l'élève pour traiter des violences sexuelles, c'est inapproprié. Les victimes et leurs proches méritent mieux (La Presse canadienne, 2023).

Actuellement, il n'y a toujours aucun protocole clair dans les écoles primaires et secondaires concernant les violences sexuelles, ce qui entraîne un manque important d'uniformité dans le réseau scolaire. Cet enjeu considérable relève de chaque direction scolaire, comme mentionné dans le rapport *Cultivons la culture du consentement* :

Il a été plusieurs fois mentionné que le directeur ou la directrice d'une école pouvait grandement influencer l'abord des enjeux liés à la sexualité (choix des ressources et des activités financées, embauche du personnel, manière de traiter de la sexualité des élèves). Plusieurs fois, des intervenant.e.s scolaires ont mentionné que leur travail a pu être tantôt obstrué par une direction récalcitrante et conservatrice, tantôt facilité par une direction collaborative et ouverte (Duquette et Ramaëlle 2019).

Pourtant, cela fait maintenant 8 ans que la loi P-22.1 protège les victimes de violences sexuelles dans les universités et les collèges, mais rien n'a été fait, à ce jour, pour les écoles primaires et secondaires (Gouvernement du Québec, 2024). Le Projet de loi n° 397, visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement dispensant des services de l'éducation préscolaire, d'enseignement au primaire ou d'enseignement en formation générale ou professionnelle au secondaire, incluant les services éducatifs pour les adultes, présenté par madame Ghazal, députée de Mercier, en 2023, a été refusé par le gouvernement en place (La Presse canadienne, 2023). C'est pourtant la deuxième fois que le projet de loi est présenté. Il avait tout d'abord été proposé par Christine Labrie en 2021, mais a été abandonné lors du déclenchement des élections (La Presse canadienne, 2023). La proposition d'une telle législation, à l'époque, était en grande partie le fruit du travail de 13 jeunes filles âgées de 15 à 20 ans, qui ont exercé des pressions pendant quatre ans auprès de plusieurs instances (Gelper, 2021). Cela met en évidence l'inaction de l'État face aux violences touchant les jeunes et plus particulièrement les filles.

Pourtant, de nombreux cas médiatisés ont démontré l'ampleur du problème des violences sexuelles dans les écoles primaires et secondaires dans les dernières années, mais ont aussi mis en évidence les manquements des milieux scolaires, qui n'ont pas su protéger et soutenir leurs élèves.

2.3 Le rapport d'enquête de portée générale sur la gestion administrative des inconduites sexuelles et des comportements inadéquats

La médiatisation depuis quelques années de plusieurs cas de crimes sexuels survenus dans le réseau scolaire québécois a contraint le ministre de l'Éducation, monsieur Drainville, à commander une enquête officielle. Entre le 21 mars et le 31 juillet 2023, 18 dossiers concernant les violences sexuelles ont été analysés (Pilon-Larose, 2023). Le rapport d'enquête de portée générale sur la gestion administrative des inconduites sexuelles et des comportements inadéquats a été rendu public en juillet 2023 et met en évidence plusieurs lacunes dans le réseau scolaire.

On souligne entre autres le manque de formation des directions d'écoles : plusieurs enseignant·e·s exercent les fonctions de direction sans avoir terminé le programme de gestion en raison de la pénurie des personnels de directions. Ils peuvent alors manquer d'outils adéquats pour comprendre pleinement les situations problématiques, telles que les violences sexuelles dans leur école, ainsi que pour en évaluer l'ampleur et y répondre de manière appropriée. De plus, même avec la formation adéquate, les directions d'école n'ont pas toujours tous les outils en main à la sortie de leur formation pour faire face aux violences sexuelles.

En ce sens, le programme menant au Diplôme d'études supérieures spécialisées en gestion scolaire, bien qu'il aborde ces sujets, ne semble pas suffire à garantir une compréhension des bonnes pratiques en matière de gestion du personnel et des situations problématiques (Rapport d'enquête de portée générale sur la gestion administrative des inconduites sexuelles et des comportements inadéquats, 2023)

C'est précisément le cas de l'école secondaire Massey-Vanier High School de Cowansville qui a été vivement critiquée médiatiquement pour sa gestion de plusieurs gestes présumés à caractère sexuel qui se sont étalés sur plusieurs années dans l'école. En effet, un élève de l'école a été accusé de diverses formes de violences sexuelles par six élèves, et ce, depuis plusieurs années avant que des actions soit prises (Radio-Canada, 2023). L'enquête des policier·ère·s a mené à 11 chefs d'accusation : quatre chefs d'agression sexuelle, trois de contacts sexuels, un de séquestration, un de voies de fait, un de harcèlement et un de tentative d'agression sexuelle (Provost et Vallet, 2023). Les jeunes victimes soutiennent que l'école n'a rien mis en place pour s'assurer que les actes de violences sexuelles cessent.

J'étais à l'école primaire quand ça a commencé, puis ensuite ça a continué », raconte Taylor (nom fictif), une élève de deuxième secondaire âgée de 15 ans. Avec d'autres élèves, des parents, deux députées et des membres du collectif, La voix des jeunes compte, elle s'est présentée devant l'école lundi midi pour manifester. « Nous voulons que tout le monde sache ce qui se passe à Massey-Vanier, et que la direction de l'école ne fait rien », lance-t-elle. « L'école parlait à l'élève pour lui dire d'arrêter, mais il n'a pas changé son comportement, laisse-t-elle tomber. On sentait que la direction croyait l'élève, mais pas nous (Provost et Cantin, 2023).

Il en va de même pour l'école secondaire Saint-Laurent, située à Montréal, où aucune action n'a été entreprise malgré le dépôt de plusieurs plaintes visant trois responsables du programme de basketball féminin (Aubin, 2023). En février 2022, ces trois entraîneurs ont finalement été accusés de crimes de nature sexuelle envers deux mineures (Pilon-Larose, 2022).

On souligne également dans le rapport d'enquête de portée générale sur la gestion administrative des inconduites sexuelles et des comportements inadéquats des lacunes en ce qui concerne les vérifications sommaires effectuées lors de l'embauche de personnel par les centres de services scolaires.

Lorsque des comportements inadéquats ont eu lieu durant un parcours professionnel, ces éléments ne sont pas inscrits, mais doivent plutôt être « déduits » du peu d'informations transmises par les employeurs inscrits en références. De plus, ces « non-dits », s'ils sont détectés, ne peuvent pas être utilisés pour rejeter une candidature. Certains employeurs concluent également des ententes de confidentialité lors de la fin d'emploi d'un employé ayant eu des comportements inadéquats, rendant l'information encore plus ardue à détecter. Ces divers éléments font en sorte que les nouveaux employeurs ne seraient pas toujours informés de comportements inadéquats. Dans ces cas, un enseignant déviant pourrait offrir ses services dans un autre CSS sans que ce dernier puisse mettre en place les mesures préventives appropriées (Rapport d'enquête de portée générale sur la gestion administrative des inconduites sexuelles et des comportements inadéquats, 2023).

De fait, l'information ne circule pas entre les différent·e·s employeur·euse·s des centres de services scolaires, et il n'existe aucun suivi systématique de la vérification des antécédents judiciaires. Cela signifie qu'un·e enseignant·e ayant un passé problématique dans une école peut être embauché dans une autre école sans que cela soit détecté ou même détectable.

En effet, certains dossiers analysés démontrent l'absence d'informations disponibles au moment de l'embauche. C'est le cas d'[un] employé du CSSMI, qui a fait l'objet d'une entente multisectorielle et d'une enquête interne qui n'ont pas mené à des accusations criminelles, mais qui ont toutes deux conclu à une situation d'abus sexuel sans contacts

physiques. En l'absence d'accusations, ces informations n'ont pas été partagées au nouvel employeur de [l'employé], soit le CSS des Affluents (CSSDA), ni par le CSSMI ni par le corps de police responsable d'effectuer la vérification des antécédents judiciaires (Rapport d'enquête de portée générale sur la gestion administrative des inconduites sexuelles et des comportements inadéquats, 2023).

Dans une autre affaire couverte par la presse, un enseignant d'éducation physique de l'école secondaire Louise-Trichet, dans l'est de Montréal, a été visé par plusieurs plaintes pour inconduites sexuelles de la part d'élèves et d'enseignant·e·s. Cependant, malgré ces accusations, il a pu travailler dans deux autres centres de services scolaires. Cela s'explique par le fait que les dossiers disciplinaires ne peuvent pas être transférés d'un centre de services à l'autre en raison de la confidentialité de ces dossiers (Morin-Martel, 2023; Provost et Vallet, 2023). De plus, un·e employé·e faisant l'objet d'une enquête peut choisir de quitter ses fonctions avant que des sanctions ou mesures disciplinaires ne soient imposées, et ainsi réintégrer rapidement un autre poste dans le réseau scolaire, échappant aux conséquences de l'enquête en cours (Rapport d'enquête de portée générale sur la gestion administrative des inconduites sexuelles et des comportements inadéquats, 2023).

Dans ce même cas, il est important de souligner l'inaction de la direction de l'école face à la répétition des plaintes concernant l'enseignant.

Le Devoir s'est entretenu avec six employés et ex-employés de l'école secondaire Louise-Trichet, qui ont tous côtoyé [cet enseignant], au cours de ses 20 années de carrière au sein de l'établissement réservé aux filles jusqu'en 2016. Cinq d'entre eux ont alerté la direction de l'école au sujet de son comportement depuis 2012. En vain (Provot et Vallet, 2023).

À ce problème de manque de communication et d'action, s'ajoutent aussi le manque de personnel formé et le roulement de celui-ci. En effet, le taux d'absentéisme du personnel scolaire dans son ensemble (secrétaires, concierges, enseignant·e·s, etc.) pour cause de maladie a atteint un sommet en 10 ans (Leduc, 2023). Pour l'année scolaire 2021-2022, comparativement à 2014-2015, il a augmenté de 29 % (Leduc, 2023). Cela signifie que les directions d'écoles doivent remplacer le personnel au pied levé et ne peuvent pas toujours effectuer les vérifications nécessaires ou choisir du personnel qualifié. Lorsque les enseignant·e·s obtiennent leur brevet, iels sont soumis à une vérification de leurs antécédents judiciaires, mais qu'en est-il du personnel non légalement qualifié, qui est en augmentation dans les écoles ?

En décembre, le ministère de l'Éducation comptait 9184 enseignants non légalement qualifiés dans les écoles publiques de la province, une hausse de 3,5 % par rapport à mai 2024 et de 38 % par rapport à mai 2023. Ce nombre n'inclut pas les milliers d'enseignants suppléants qui n'ont pas de brevet d'enseignement non plus (Bongiorno, 2025).

Effectivement, les suppléances d'urgence sont désormais monnaie courante, et les écoles ne peuvent plus toujours choisir les suppléant·e·s qui interviendront dans leurs établissements. C'est désormais les suppléant·e·s qui choisissent leurs affectations via une application (Scolago).

Ces facteurs font en sorte que certain·e·s adultes accompagnant les enfants dans leur milieu scolaire ne sont pas du tout formé·e·s en matière de violences sexuelles et peuvent possiblement avoir un historique ou des antécédents en la matière. De 2017 à 2022, c'est 56 travailleur·euse·s d'écoles québécoises qui ont été inculpé·e·s ou condamné·e·s pour des crimes sexuels envers des élèves, on fait état de directeurs, entraîneurs, enseignant·e·s, concierges, etc. (Aubin, 2022).

2.4 Sous-déclarations et plaintes

Malheureusement, tous ces chiffres sous-estiment la réalité, car les agressions sexuelles ne sont pas toujours dévoilées et rapportées (INSPQ, 2022). L'essayiste Suzanne Zaccour, qui fait présentement un doctorat portant sur les agressions sexuelles, propose dans son livre *La fabrique du viol* la problématique de la sous-représentation des agressions sexuelles :

Si j'avais à déterminer quel pourcentage de femmes a vécu une agression sexuelle, je parierais sur les 95 %. D'après mon expérience, presque toutes les femmes adultes ont vécu une agression sexuelle. J'ai reçu plus de confidences de victimes que je ne peux en compter. [...] Imaginez maintenant qu'on demande à Jean, un homme moyen, d'estimer la prévalence des agressions sexuelles. Lui aussi trouve facilement des études qui les chiffrent autour de 25 %, mais il n'a pas étudié la littérature sur la sous-déclaration des violences sexuelles (Zaccour cité dans Navarro, 2019).

En effet, une très faible proportion des violences sexuelles durant l'enfance est rapportée aux autorités. Au Canada, seul·e·s 10,4% des adultes qui ont été victime d'agression sexuelle pendant l'enfance ont été en contact avec les services de protection de l'enfance (Afifi et al., 2015 cités dans Daigneault et al., 2017).

Parmi les explications couramment évoquées pour justifier le silence des adolescent·e·s victimes d'agressions sexuelles figure la tendance des adultes à minimiser la gravité des violences sexuelles

entre adolescent·e·s. À cela s'ajoute la crainte, chez les victimes, d'être blâmées par leur entourage et de se voir attribuer la responsabilité de l'agression (Santé Canada, 1990). Pourtant, il n'y a que très peu de fausses allégations faites de la part des enfants, comme le démontre l'enquête de Trocmé et Bala (2005). Premièrement, il faut bien définir le terme fausse allégation utilisé pour les moins de 18 ans.

Le terme « fausses allégations » est utilisé chez les enfants de moins de 18 ans pour décrire divers phénomènes pour lesquels il n'y a pas de consensus dans la littérature. Selon Poole et Lamb (1998), l'utilisation du terme devrait être réservée seulement aux enfants qui font explicitement une allégation qui est fausse, c'est-à-dire pour une ou un enfant qui prétend avoir été victime d'une agression sexuelle alors que cela ne s'est pas produit. Toutefois, le terme de fausses allégations chez les enfants englobe souvent les cas où les parents ou le voisinage ont des soupçons qui se révèlent non justifiés après enquête ou qui reposent sur de mauvaises interprétations des dires ou des comportements de l'enfant, et ce, peu importe que l'enfant ait fait ou non une allégation d'agression sexuelle. Certains auteurs incluent aussi les enquêtes ou signalements effectués qui mènent à des faits non fondés, peu importe la source du signalement. Évidemment, les prévalences de fausses allégations varieront en fonction de la définition qui est retenue (INSPQ, 2024).

Toujours dans l'enquête de Trocmé et Bala (2005), on observe que, sur 7672 signalements de mauvais traitement (fait par l'enfant ou son entourage), 31% des cas sont non fondés, mais fait de bonne foi alors que seuls 4% des cas ont été fabriqués intentionnellement (INSPQ, 2024). De ce compte, aucune fausse allégation ne provenait des enfants dans les cas d'agressions sexuelles (INSPQ, 2024).

De surcroît, le système de plainte des réseaux scolaires primaire et secondaire n'est pas adapté aux élèves. Il est quasiment impossible pour un jeune de compléter une plainte sans le soutien d'un·e adulte.

Plusieurs plaignants ou dénonciateurs ne semblent pas avoir une compréhension claire de ce qui est attendu de leur part ou vers quel interlocuteur se diriger pour une prise en charge efficace d'un dossier. Les mécanismes en place entraînent un va-et-vient qui représente un fardeau pour les plaignants ou leur famille, ainsi que pour les dénonciateurs (Rapport d'enquête de portée générale sur la gestion administrative des inconduites sexuelles et des comportements inadéquats, 2023).

De plus, lorsqu'un·e élève ou ses parents déposent une plainte contre un·e membre du personnel scolaire, le rapport de force est déséquilibré. En effet, ce dernier bénéficie de la protection de son

syndicat et des conventions collectives, tandis que les plaignant·e·s n'ont pas accès à des services de soutien (Rapport d'enquête de portée générale sur la gestion administrative des inconduites sexuelles et des comportements inadéquats, 2023). Effectivement, toujours dans ce rapport d'enquête, on souligne que les processus de plainte sont parfois laborieux, et que les victimes ainsi que les dénonciateur·trice·s auraient besoin d'un meilleur accompagnement. De plus, les processus de traitement des plaintes sont différents dans chaque centre de services scolaire et plusieurs plaintes sont rejetées, alors qu'elles auraient mérité une enquête plus approfondie.

Les processus de traitement des plaintes comportent des différences d'un CSS à l'autre, notamment dans l'actualisation du processus et dans les modalités de consignation de la plainte [...] les critères de prise en charge d'un dossier sont si restrictifs que certains dossiers sont rejetés sur la forme ou sur la base d'imprécisions de la part du plaignant (Rapport d'enquête de portée générale sur la gestion administrative des inconduites sexuelles et des comportements inadéquats, 2023).

Entre l'entrée en fonction du nouveau Protecteur national de l'élève en août 2023 et le mois de janvier 2024, 14 % des plaintes et signalements reçus concernaient des situations de violences sexuelles (Leduc, 2024). En revanche, on apprend dans le premier rapport annuel de l'organisme déposé à l'Assemblée nationale en février 2025 que c'est presque un tiers des motifs de plainte pour violence sexuelle qui ont été jugés non fondés par le protecteur de l'élève en 2024 (Bergeron, 2025).

En outre, un dossier de plainte ou de signalement peut contenir plusieurs «motifs». Ainsi, sur 59 dossiers concernant un acte de violence à caractère sexuel considérés comme terminés, il y a 77 «motifs» de plainte ou de signalement, 45 ont été jugés fondés et 24 non fondés, tandis que 8 ont été envoyés en «facilitations» ou jugés «impossible de se prononcer» (Bergeron, 2025).

Les violences sexuelles sont malheureusement bien plus répandues dans la vie des adolescent·e·s qu'on veut bien le croire, les efforts déployés pour y faire face demeurent insuffisants, tant au niveau gouvernemental qu'au sein du milieu scolaire. Or, l'école représente une seconde maison pour les jeunes, un lieu où ils passent une part importante de leur quotidien. Elle devrait donc jouer un rôle central dans sa prévention, sa détection, sa sensibilisation et sa prise en charge.

À la fin de cette partie portant sur la problématique, on peut comprendre pourquoi j'aimerais mettre en lumière la problématique des violences sexuelles au sein des écoles secondaires, tout en proposant une partie de solution par un outil destiné à sensibiliser, éduquer, documenter et évaluer les conséquences de ces violences.

3. Cadre théorique

Cette section explorera les concepts théoriques qui servent les objectifs de cette recherche c'est-à-dire le choix, la révision et l'adaptation d'un questionnaire en ligne destiné à rendre compte des violences sexuelles dans les écoles secondaires, à offrir un outil aux directions d'établissement et à donner la parole aux élèves. Le processus ayant mené à la sélection de l'outil et à son adaptation au milieu scolaire secondaire sera détaillé dans le prochain chapitre.

3.1 Concept de genre

Cette recherche prend en considération que les femmes, et plus particulièrement les jeunes filles, sont une population doublement vulnérable face aux violences sexuelles (âge et genre) et que les violences sexuelles ont une dimension culturelle et sociale. Effectivement, cette population est exposée à un risque beaucoup plus élevé d'être victime d'une ou de plusieurs formes de violences sexuelles (même si celles-ci touchent tout le monde indépendamment de leur genre et de leur sexe). La violence faite aux filles et aux femmes ne repose pas sur des aspects biologiques, mais bien sur des aspects socioculturels. Ce sont des déterminants sociaux qui expliquent qu'elles sont davantage victimes de cette forme de violence. Le concept de genre constitue :

un outil analytique qui, d'une façon très générale, nous indique qu'il y a du social dans ce qui paraît naturel. Plus précisément, il met en lumière l'une des techniques du pouvoir qui consiste à naturaliser des rapports sociaux dans le but de masquer les phénomènes de pouvoir sous-jacents. Le concept de genre questionne ces phénomènes et ce que l'on perçoit comme naturel, dans l'optique selon laquelle toute production de savoir est traversée par des phénomènes de pouvoir (Parini, 2010).

L'oppression et les souffrances des jeunes filles liées aux violences sexuelles ne sont ni naturelles ni inévitables, nous pouvons donc changer les choses (Larivée, 2013). L'école, comme la société, marginalise la problématique des violences faites aux filles et aux femmes, ce qui se manifeste par leur inaction. C'est pourquoi il est essentiel dans ce projet de développer des outils qui puissent participer à ce changement en prenant en compte la réalité du terrain et les différents concepts exprimés dans cette section.

3.2 Concept du continuum de la violence sexuelle

Les violences sexuelles revêtent une multitude de formes. Il est donc important de prendre en considération dans l'élaboration d'outil cet éventail des configurations. Dans cette optique, la violence sexuelle englobe gestes, regards, remarques, blagues sexistes, invitations répétées, sifflements, touchers physiques, autres agressions, viols, etc. Tel que défini par Kelly (1984/2019) : « le concept vise à mettre en évidence que la violence sexuelle existe dans la plupart des vies des femmes [et des filles], même si la forme qu'elle revêt varie, comme la façon dont les intéressées définissent les faits et en sont affectées sur le moment et par la suite ». Les violences sexuelles vécues par les filles et les femmes sont des violences fondées sur le genre.

[La violence fondée sur le genre] prend racine dans l'inégalité entre les sexes, l'abus de pouvoir et les normes néfastes. Cette expression est principalement utilisée pour souligner le fait que les déséquilibres de pouvoir, structurels, fondés sur le genre, placent les femmes et les filles dans une position leur faisant courir un plus grand risque d'être l'objet de multiples formes de violence (Kelly, 1984/2019).

Ce concept aide à mettre en lumière les sous-représentations de la violence sexuelle, car les formes qu'elle peut prendre sont extrêmement variées. C'est pourquoi il est essentiel de développer des outils permettant de mettre des mots sur l'éventail des expériences de violences sexuelles qui peuvent être vécues. Il ne faut pas voir ce concept comme une échelle de gravité des violences sexuelles, mais plutôt comme une gamme « de comportements d'abus, de contraintes et d'usages de la force auxquels sont confrontées les femmes » (Kelly, 1984/2019).

La polarisation (« plus ou moins ») du *continuum* se rapporte uniquement à leur fréquence. On montrera que certaines formes de violence sexuelle rencontrées par la plupart des femmes au cours de leur vie, sont aussi celles qu'elles risquent de subir le plus fréquemment. Les plus communes sont aussi les plus susceptibles d'être définies par les hommes comme des comportements acceptables, par exemple le fait de considérer le harcèlement sexuel comme « un petit jeu » ou « juste une blague », et elles ont moins de chances d'être définies légalement comme des délits (Kelly, 1984/2019).

Quand on analyse les réponses de l'État face aux violences commises par des hommes envers des femmes (très peu de plaintes mènent à un jugement), on met « en évidence la façon dont il représente les intérêts du groupe dominant » (Hanmer cité dans Debauche & Hamel, 2013,p.96).

Effectivement, une étude réalisée par Massil Benbouriche, chercheur postdoctoral associé en Santé biocomportementale, vient appuyer ce constat :

La moitié des 150 participants, des hommes de 20 à 39 ans – dont 40 % d'étudiants – estiment qu'ils pourraient utiliser des stratégies coercitives (promesses, menaces, intoxication du partenaire, etc.) pour avoir une relation sexuelle. Et un participant sur trois avoue qu'il pourrait passer à l'acte si les conditions étaient favorables – « si Marie, non consentante, ne portait pas plainte et que vous n'aviez aucune chance d'être poursuivi » (Benbouriche, cité dans Burgun, 2016, paragr. 5).

Le chercheur affirme qu'habituellement, les participants font preuve de réserve en laboratoire, donc que les chiffres pourraient être plus élevés. Selon lui, cela « dénote d'un certain laxisme sociétal et d'une culture assez permissive quant aux violences sexuelles » (Benbouriche, cité dans Burgun, 2016, paragr. 7). Effectivement, « près d'un répondant sur trois (30 %) a rapporté explicitement une intention de commettre un viol » (Elkouri, 2016, paragr. 9).

Dans un même ordre d'idée, une étude menée par la Fondation canadienne des femmes en 2015 révélait que 67% des Canadiens ne comprenaient pas ce qu'était le consentement. De plus, l'étude démontre que, lorsque la technologie faisait partie de l'équation, les jeunes Canadiens (18 à 34 ans) n'avaient qu'une vague compréhension du consentement.

Le consentement est fréquemment mal compris par les jeunes, ce qui contribue à minimiser les violences sexuelles. Beaucoup d'entre eux·elles ne perçoivent pas ces actes comme des crimes, ce qui les empêche de porter plainte. Cependant, cela n'efface en rien les traumatismes qu'ils subissent, mais amplifie plutôt le silence autour de ces violences, les laissant souvent invisibles et négligées.

3.3 La théorie des scripts sexuels (Mythes concernant le viol)

Comme l'a exploré Rousseau (2010) en s'appuyant sur un corpus de 247 récits qualitatifs issus de l'enquête ESSIMU dans son mémoire de maîtrise portant sur la manière dont les étudiantes rapportent avoir vécu la violence sexuelle en milieu universitaire et qualifient les événements subis, plusieurs femmes ne se considèrent pas comme des victimes de violence sexuelle, ce qui contribue

à la sous-déclaration. Plus l'acte de violence sexuelle s'éloigne du script du viol², plus la victime est confuse, ne s'identifie pas comme victime et s'attribue souvent la responsabilité.

Les mythes sur le viol déterminent donc quels sont les « vrais viols » et invalident à tort les expériences des victimes qui ne correspondent pas aux idées préconçues sur les agressions sexuelles (Cousineau, 2020).

En effet, dans plusieurs cas médiatisés d'inculpations et de condamnations pour violences sexuelles impliquant du personnel scolaire dans les écoles primaires et secondaires québécoises au cours des dernières années, les violences sexuelles observées ne correspondent pas au script sexuel.

Déborah Trent, directrice du Centre pour les victimes d'agression sexuelle de Montréal, et Patrick Fortin, professeur à l'École de criminologie de l'Université de Montréal, expliquent que, dans les cas où des employé·e·s d'écoles du Québec ont été inculpés ou condamnés pour des crimes sexuels, la violence est souvent insidieuse. La violence physique est très rare ; les responsables de violences sexuelles tentent de manipuler la victime sur plusieurs mois en gagnant sa confiance. Ils et elles cherchent ainsi à développer un lien émotionnel avec les jeunes, rendant plus difficiles les dénonciations. De plus, les réseaux sociaux sont très souvent utilisés, ce qui simplifie l'établissement de contacts et le développement d'une relation entre la victime et l'agresseur (Aubin, 2022).

En conséquence, certaines victimes ne se reconnaîtront pas dans un questionnaire comme ayant subi des violences sexuelles, ne déposeront pas plainte et ne chercheront pas de soutien face aux répercussions de ces violences sur leur vie.

Mettant la faute d'une agression sur la victime, ces scripts reposent sur certains mythes sur le viol; soit le fait que le viol conjugal n'existe pas, que les femmes prennent plaisir à être violées, que le viol implique une pénétration d'un pénis dans un vagin, que les femmes ont provoqué ou ont demandé à être violées et, finalement, que les femmes mentent lorsqu'elles disent avoir été agressées (Edwards et al., 2011; Salmona, s. d.; Billette et al., 2005; Valzema, 2014 cité dans Cousineau, 2021).

² Conception étroite de la forme que prend l'agression sexuelle (Gagnon et Simon, 1973).

Le manque de vocabulaire et de connaissances sur les violences sexuelles est un frein à la dénonciation. Selon un sondage effectué en 2015 par la Fondation canadienne des femmes, les deux tiers des Canadiens manquent de connaissances sur ce qu'est un réel consentement sexuel. Par exemple, certaines femmes pourraient adhérer aux mythes selon lesquels une personne de genre masculin ne peut pas se contrôler lorsqu'il est excité. Il serait donc mieux pour sa sécurité de se soumettre que d'exprimer son non-consentement (Benbouriche, 2016).

Finalement, certaines femmes, tout comme certains hommes, ont intériorisé des attitudes tolérantes face à certaines violences sexuelles.

En ce sens, les violences sexuelles commises par des adolescent·e·s sont fréquemment banalisées ou interprétées comme de simples manifestations de curiosité ou d'expérimentation sexuelle (Santé Canada, 1990).

Il est difficile d'admettre qu'un adolescent, voire même un jeune enfant, puisse s'adonner à des actes d'exhibitionnisme, d'attouchements, d'agressions sexuelles ou de viols sur leurs pairs, ou sur des adultes. L'opinion publique a plutôt tendance à nier la sexualité juvénile, ou à considérer certains comportements comme des jeux initiatiques et non comme des actes méritant une réponse spécifique, qu'elle soit pénale, socio-éducative ou thérapeutique (Rabaux, 2007, p. 15).

3.4 Épistémologie située (*standpoint theory*)

Cette approche vise à se questionner sur le concept d'objectivité en sciences en donnant une priorité au point de vue des marginalisés et/ou opprimés, car les groupes dominants ignorent ou déforment certaines particularités des groupes marginalisés et opprimés (Larivée, 2013).

Adopter le point de vue des dominés constitue ainsi un outil épistémologique puissant pour mettre à distance la vision de la société produite par le groupe dominant, lequel à la fois structure les relations matérielles et les dissimule en les légitimant (Zenetti, 2021).

Ces particularités ne peuvent être révélées que par le groupe opprimé (Larivée, 2013). Ce point de vue est essentiel dans ce projet, car l'analyse de la problématique trouve sa source dans l'expérience de vie des jeunes, ce qui contribue à éclairer ce qui est difficilement percevable du point de vue d'un·e adulte.

S'intéresser à ce que vivent véritablement les jeunes au lieu d'extrapoler des données de santé publique, considérer les adolescent·e·s comme des acteur·trice·s sociaux·ales semble être un virage essentiel à faire en recherche contemporaine, tel que le démontre les *childwood studies* ou études sur l'enfance. Effectivement, depuis les années 1980, un nouveau paradigme scientifique encourage la prise de parole des enfants en science, ceci a été grandement encouragé par l'adoption de la Convention internationale des droits de l'enfant dont l'article 12 déclare: « que l'enfant doit être entendu sur toutes décisions qui le concernent » (Robin et al., 2017).

Certain·e·s auteur·trice·s vont jusqu'à dire : « qu'il n'est pas éthique de faire de la recherche sur les réalités vécues par les enfants sans que ces derniers soient directement consultés en tant qu'acteurs sociaux » (Lundy, McEvoy et Byrne, 2011 cités dans Côté et al., 2020, p.5).

4.Méthodologie

C'est en tenant compte du concept de genre, du concept du «continuum» de la violence sexuelle, de la théorie des scripts sexuels, du concept de l'épistémologie située (*standpoint theory*) et des *childhood studies* que j'aimerais, dans ce projet, faire d'une part résonner la voix des jeunes et, d'autre part, sensibiliser les élèves et établissements scolaires aux violences sexuelles. En m'inspirant fortement d'un questionnaire en ligne utilisé dans deux enquêtes (voir annexe B) qui visaient à établir un portrait des violences sexuelles se déroulant dans les milieux universitaire et collégial (Enquête ESSIMU pour l'Université du Québec à Montréal et enquête sur la violence sexuelle en milieu collégial au Québec), j'ai élaboré un nouvel outil de collecte de données.

Le choix s'est orienté vers ce type d'outil en raison de leur validation scientifique et de leur pertinence par rapport à la problématique et aux concepts abordés précédemment. Toutefois, cela a évidemment nécessité une adaptation pour correspondre aux caractéristiques du public ciblé et aux spécificités du terrain.

Cette adaptation a été réalisée en collaboration avec Vicky Labelle, sexologue et agente de développement en éducation à la sexualité du Centre de services scolaire de ma région, soit l'Outaouais. L'objectif était de les transformer en un instrument à la fois de sensibilisation et de pédagogie. Il vise également à documenter les différentes formes de violences sexuelles que peuvent subir les jeunes, afin de mieux appréhender la réalité du terrain et d'orienter les interventions en conséquence.

Il constituerait ainsi un outil précieux pour améliorer l'accompagnement des jeunes victimes de violences sexuelles dans leur parcours scolaire. Une meilleure compréhension des relations entre violences sexuelles, bien-être et réussite scolaire pourrait contribuer à identifier certaines causes du décrochage scolaire et, surtout, à améliorer les stratégies de prévention et d'intervention auprès des adolescent·e·s.

4.1 Population à l'étude

Plus spécifiquement, dans cette recherche, le questionnaire a été adapté et élaboré pour les élèves de secondaire 3. Les groupes de secondaire 3 paraissent en effet pertinents, car plusieurs élèves

quittent le réseau scolaire québécois à partir justement de la troisième année du secondaire. Selon une étude longitudinale menée par Lecocq, Fortin et Lessard (2014), une faible proportion des élèves de 14 et 15 ans décrochent. Les élèves âgé·e·s de 16 et 17 ans sont les plus nombreux·ses à décrocher.

Tableau 2 – Répartition des sortants du secondaire sans diplôme ni qualification, inscrits en formation générale des jeunes, selon le cycle ou la classe et selon le sexe, ensemble du Québec, 2019-2020

Répartition des sortants du secondaire sans diplôme ni qualification, inscrits en formation générale des jeunes, selon le cycle ou la classe et selon le sexe, ensemble du Québec, 2019-2020						
Classe :	Total		Garçons		Filles	
	N	%	N	%	N	%
Premier cycle	3 020	30,0	1 683	27,7	1 337	33,6
Deuxième cycle :	7 030	70,0	4 387	72,3	2 643	66,4
3 ^e secondaire	1 958	19,5	1 164	19,2	794	19,9
Deuxième cycle, AF 1	787	7,8	557	9,2	230	5,8
4 ^e secondaire	1 934	19,2	1 198	19,7	736	18,5
Deuxième cycle, AF 2	405	4,0	289	4,8	116	2,9
5 ^e secondaire	1 742	17,3	1 044	17,2	698	17,5
Deuxième cycle, AF 3	204	2,0	135	2,2	69	1,7
TOTAL	10 050	100,0	6 070	100,0	3 980	100,0

Source : MEQ, PSP, DGSRG, DIS, système Charlemagne, compilation spéciale.

Étant donné que cette recherche explore, entre autres, les liens potentiels entre les violences sexuelles et décrochage scolaire, il est crucial de recueillir la parole des élèves sur leurs expériences avant qu'ils ne quittent les bancs d'école. Le secondaire 3 semble alors être une période stratégique, car c'est à partir de la 4^e et 5^e secondaire que les jeunes sont davantage susceptibles de décrocher.

De plus, depuis le début de l'année scolaire 2024-2025, le programme d'études Culture et citoyenneté québécoise (CCQ) a été implanté dans les écoles primaires et secondaires du Québec, remplaçant ainsi le programme précédent d'Éthique et culture religieuse (ECR). Ce programme constitue désormais le principal vecteur par lequel le milieu scolaire dispense l'enseignement sur la sexualité (Ministère de l'Éducation du Québec, 2024). Lorsque l'on observe la distribution des contenus sur la sexualité du nouveau programme dans le tableau ci-dessous, il n'y a aucun apprentissage en secondaire 3, bien que des heures d'éducation à la sexualité devraient être obligatoires chaque année scolaire de la maternelle à la fin du secondaire.

Tableau 3 - Programme d'études Culture et citoyenneté québécoise (CCQ)

SECONDAIRE	1 ^{er} secondaire	2 ^e secondaire	3 ^e secondaire	4 ^e secondaire	5 ^e secondaire
Compétence développée	Étudier des réalités culturelles Réfléchir sur des questions éthiques				
Thèmes	Identités et appartenance • Identité - Dimensions de l'identité - Identités plurielles - Transformation identitaire à l'adolescence - Orientation sexuelle • Socialisation - Culture première et culture seconde - Rôles sociaux - Événements amoureux et sexuel - Socialisation de genre • Dynamiques d'appartenance - Identification et différenciation - Conformisme et contestation Vie collective et espace public • Espace public et espace privé • Citoyenneté - Institutions publiques communes - Héritages culturels - Diversité sociale • Cohésion sociale • Participation citoyenne • Écoresponsabilité - Vision holistique	Autonomie et interdépendance • Autonomie - Autorégulation - Autodétermination - Liberté de choix - Individualisme • Interdépendance - Liens intergénérationnels - Division du travail - Écosystème • Relations intimes à l'adolescence - Trajectoires amoureuses - Mutualité - Agir sexuel - Défis relationnels - Consentement et violence sexuelle • Solidarité sociale - Entraide familiale et entre proches - Entraide collective Démocratie et ordre social • Démocratie • Institutions démocratiques du Québec et du Canada - Paliers gouvernementaux - Fonctionnement des systèmes politiques québécois et canadien - Laïcité de l'État québécois - Partis et associations politiques - Organisation politique des Premiers Peuples • Droits et responsabilités - Droits des personnes - Intérêts de la collectivité (droits collectifs) - Responsabilités citoyennes	Le programme CCQ n'est pas prévu à la grille-matières des élèves de 3^e secondaire selon le Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire.	Relations et bienveillance • Expériences intimes positives - Désir et plaisir sexuels - Intimité affective et sexuelle - Relations égalitaires et respect de soi - Violence dans les relations intimes • Pratiques de bienveillance - Care - Altruisme - Écologisme • Communication numérique - Bienveillance et hostilité en ligne - Authenticité - Expression numérique de la sexualité Justice et droit • Justice - Principes de justice - Types de justice • Injustice - Discrimination • Institutions juridiques et judiciaires - Tribunaux et recours juridiques - Chartes des droits et libertés - Code criminel et Code civil • Encadrement juridique de la vie amoureuse et sexuelle - Consentement et violence sexuelle - Violence conjugale Culture et productions symboliques • Culture - Culture matérielle et immatérielle - Cultures numériques - Transformation culturelle	Quête de sens et visions du monde • Construction de soi - Questions philosophiques existentielles - Agentivité sexuelle et affirmation de soi - Réflexion sur soi et introspection • Intégration sociale et culturelle - Relations interpersonnelles, affectives et amoureuses - Rites de passage et expériences marquantes - Choix relatifs à l'âge adulte - Engagement social • Formes de savoirs - Religions et spiritualités - Philosophies - Idéologies - Savoirs oraux, pratiques et expérimentés - Sciences Groupes sociaux et rapports de pouvoir • Pouvoir • Inégalités sociales - Sexisme et autres inégalités en lien avec le genre et la sexualité - Racisme et colonialisme - Inégalités socioéconomiques - Inégalités environnementales • Égalité et inclusion sociale - Politiques publiques égalitaires - Pratiques égalitaires - Réconciliation • Mouvement social • Changement social

Source : Ministère de l'Éducation du Québec, 2024

Le fait qu'il n'y ait pas de cours de CCQ, bien que ce soit désormais le nouveau vecteur de l'éducation à la sexualité, tout en ayant tout de même du contenu à couvrir en éducation à la sexualité, porte à confusion pour les enseignant·e·s. Effectivement, en secondaire 3, les thématiques obligatoires en éducation à la sexualité sont : l'identité, les rôles et stéréotypes sexuels, les normes sociales, la vie affective et amoureuse, la violence sexuelle, les comportements sexuels, les ITSS et la grossesse.

Il est donc légitime, vu cette confusion d'avoir des appréhensions quant à la réelle transmission des contenus en éducation à la sexualité pour cette année du secondaire. Le questionnaire offert en secondaire 3 pourrait servir à acquérir et/ou bonifier des compétences obligatoires en éducation à la sexualité liées à la violence sexuelle, déjà prévues au programme.

Seul·e·s les élèves de 3^e secondaire du Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais ont été ciblé·e·s comme premier échantillon, pour les raisons suivantes. Lors de la présentation du projet au Centre de services des Portages-de-l'Outaouais, l'étudiante-chercheuse se rendait disponible pour se déplacer dans les écoles afin de répondre aux questions et d'offrir un

accompagnement supplémentaire. La proximité constituait ainsi un facteur important. Par ailleurs, cet échantillon permettait une analyse réalisable par une seule personne; seule l'étudiante-chercheuse était impliquée dans la mise en œuvre du projet. De plus, cette initiative a été réalisée en collaboration avec la sexologue et agente de développement en éducation à la sexualité de ce Centre, dans une perspective d'échange entre le milieu de pratique et la recherche. Il était impératif de permettre à ce centre de mieux comprendre et d'éclairer la problématique des violences sexuelles. Une demande d'accès à l'information a été soumise pour l'année scolaire 2024-2025, laquelle a révélé que 1 147 élèves étaient inscrit·e·s en troisième année du secondaire dans les écoles du Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais, constituant donc un premier échantillon pertinent.

4.2 Questionnaire

La structure du questionnaire utilisé dans ce projet a d'abord été élaborée par Fitzgerald et al. (1988). Fitzgerald et ses collègues ont conçu le Sexual Experiences Questionnaire (SEQ—DoD) afin de mieux comprendre les attitudes, les expériences, les opinions de personnes par rapport aux violences sexuelles au sein de l'armée. Le questionnaire a été administré à des milliers de militaires du Department of Defense américain (DoD). Il comprend 28 items et divise les types de violences sexuelles en 3 grands blocs, soient : « le harcèlement sexuel », « les comportements sexuels non désirés » et « la coercition sexuelle » en utilisant une échelle de réponse à 3 points allant de 0 (jamais), à 1 (une fois), à 2 (plus d'une fois), pour un total de 28 items (Fitzgerald et al., 1999). Ce questionnaire a démontré une fiabilité et une validité suffisante et a été utilisé dans plusieurs contextes et traduits dans plusieurs langues, avec un indice d'ajustement non-normé (NNFI) de 0,995, un indice d'ajustement du modèle (GFI) de 0,996 et un indice d'ajustement corrigé (AGFI) de 0,995).

Il a notamment été utilisé récemment par des chercheur·e·s dans le cadre de l'étude québécoise intitulée *Enquête sur la Sexualité, la Sécurité et les Interactions en Milieu Universitaire* (ESSIMU). Les membres de cette équipe de recherche l'ont traduit en français et y ont apporté des modifications, dont l'ajout d'un énoncé au bloc 3 afin d'inclure les violences sexuelles en ligne, un phénomène amplifié par les technologies numériques.

Cette initiative a vu le jour à la suite d'une demande formulée par le mouvement étudiant et militant féministe de l'Université du Québec à Montréal. En effet, après la médiatisation de plusieurs cas de violences sexuelles, ce groupe a préconisé la réalisation d'une enquête visant à mieux comprendre la prévalence des violences sexuelles dans les milieux universitaires québécois (Projets IMPACT, Université du Québec à Montréal, s.d.).

La conception de l'outil de collecte de données élaboré dans ce projet a été largement inspirée par celui utilisé par les chercheur·e·s ayant réalisé l'enquête intitulée *Enquête Sexualité, Sécurité et Interactions en Milieu Universitaire (ESSIMU) : Ce qu'en disent étudiant·e·s, enseignant·e·s et employé·e·s* (Bergeron et al., 2017), qui avaient précédemment utilisé l'instrument élaboré par Fitzgerald et al. (1988)

Cet instrument a été initialement élaboré par Fitzgerald et al. (1988), puis révisé quelques années plus tard par Fitzgerald, Gelfand et Glasgow (1995). Les analyses factorielles menées par Fitzgerald et ses collègues (1995) les ont amenées à distinguer trois catégories d'analyse: 1) le harcèlement sexuel (comportements verbaux et non verbaux qui ne visent pas la coopération sexuelle, mais qui se traduisent par des attitudes insultantes, hostiles et dégradantes), composé de huit énoncés; 2) les comportements sexuels non désirés (comportements verbaux et non verbaux offensants, non désirés et non réciproques qui incluent la tentative de viol et l'agression sexuelle), composés de sept énoncés ; 3) la coercition sexuelle (chantage en retour de considérations futures liées à l'emploi ou en milieu scolaire). Cette dernière catégorie est composée de cinq énoncés, auxquels l'équipe de recherche a ajouté un sixième énoncé pour rendre compte des nouvelles réalités en ligne («A menacé de diffuser, sur Internet, des informations sexuellement compromettantes sur vous ? » (traduction libre, Cantor et al., 2015). À noter que l'instrument utilisé (Fitzgerald et al., 1999) comporte également une mesure de harcèlement sexiste (discrimination basée sur le sexe), non intégrée dans [l'enquête ESSIMU] (Bergeron et al., 2016).

Tout comme dans mon projet, cette démarche de modification du questionnaire a également été réalisée pour les étudiant·e·s des établissements collégiaux dans le cadre d'un projet intercollégial d'étude sur le consentement, l'égalité et la sexualité (PIECES) (Bergeron et al., 2020). En effet :

Le questionnaire en ligne utilisé dans le cadre de cette recherche [PIECES] est inspiré par celui développé pour ESSIMU (Bergeron et al., 2016). L'équipe a d'abord entamé un important travail d'adaptation pour le milieu collégial, notamment pour l'ajustement des choix de réponses à la réalité des cégeps; certaines sections ont ensuite été retirées ou ajoutées en fonction des objectifs ciblés par PIECES (Bergeron et al., 2020).

À noter que dans les deux projets (ESSIMU et PIECES), la professeur Manon Bergeron du Département de sexologie de l'Université du Québec à Montréal était la chercheure principale.

Le même travail d'adaptation de l'outil a été réalisé dans le cadre du présent projet, cette fois-ci dans le contexte du milieu secondaire. Des ajustements ont été nécessaires afin d'adapter l'outil à la population ciblée (élèves de troisième secondaire) et aux spécificités du terrain (cadre scolaire du secondaire).

Dans ce processus, le questionnaire a été considérablement révisé au cours des années 2023 et 2024, en collaboration avec Mme Labelle, sexologue et agente de développement en éducation à la sexualité au service des ressources éducatives du Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais. Cette collaboration visait à l'ajuster à l'âge, aux enjeux et aux contenus d'éducation à la sexualité des participant·e·s visé·e·s, tout en veillant à ce qu'il serve également d'outil pédagogique de sensibilisation et d'apprentissage.

De plus, le questionnaire a été rédigé en harmonisant le vocabulaire et les formulations avec ceux utilisés dans les autres documents du centre de services destinés aux élèves. Par exemple, nous avons choisi d'utiliser les parenthèses pour indiquer le genre (ex. : intervenant(e)) plutôt que le point médian, conformément aux pratiques déjà en place et familières pour les élèves. Nous avons également tenté d'utiliser des termes neutres, comme « une personne », afin d'éviter d'alourdir le texte par la répétition systématique des formes féminines et masculines. Par ailleurs, les termes employés dans la formation *Le pouvoir d'agir*, destinée à l'ensemble des membres du personnel scolaire ainsi qu'à tout autre adulte œuvrant auprès des élèves dans les établissements d'enseignement du Québec, ont été repris afin d'assurer une cohérence terminologique dans l'ensemble des documents (Gouvernement du Québec, 2024).

La section 1 (voir l'annexe A) sur les informations personnelles a été considérablement abrégée afin de garder l'anonymat des participant·e·s mineur·e·s. Le genre auquel l'élève s'identifie et son âge sont les seules informations demandées. Le questionnaire est destiné à être administré aux élèves de la troisième année du secondaire et non aux membres du personnel scolaire, contrairement à son utilisation dans les deux projets mentionnés plus haut. De plus, les sections 3 et 4 du questionnaire (Répercussions possibles et dévoilement et soutien) ont été modifiées afin de

représenter la réalité d'un élève en troisième année du secondaire et ainsi augmenter la représentativité des données recueillies. La section 4 sur le dévoilement et le soutien se concentre davantage sur le soutien du milieu scolaire afin de mieux comprendre si ce soutien existe et s'il peut être un facteur d'atténuation face aux possibles impacts négatifs des violences sexuelles sur le cheminement scolaire des élèves.

La section 7 est une section qui propose de raconter un événement de violence sexuelle vécue en contexte scolaire. Il est, selon moi, important de garder une question ouverte, et optionnelle dans le questionnaire afin de donner une voix aux élèves, voix qui est rarement entendue dans la sphère publique sur un sujet qui les touche directement. De plus, les participant.e.s pourront utiliser un langage familier ou personnel pour raconter, ce qui est moins instinctif dans une entrevue individuelle ou lors d'un sondage. Ces récits pourraient nous aider à mieux comprendre l'état des violences sexuelles, les formes qu'elles revêtent, puis apporter de nouvelles pistes de réflexion pour d'éventuelles études sur le sujet. Les participant.e.s sont libres de raconter leur expérience ou de sauter la question. Les violences sexuelles vécues en dehors du milieu scolaire ont bien sûr un impact sur le parcours des élèves. Toutefois, nous nous intéressons ici aux formes et à la fréquence des violences sexuelles spécifiquement liées à l'environnement scolaire, afin d'adapter, éventuellement, les interventions et les politiques de prévention à ce contexte particulier.

La section 9 est une section pour les témoins et les confident.e.s de violences sexuelles; il est important de la garder, car elle nous aidera à comprendre l'étendue des violences sexuelles dans les écoles secondaires. Pour une question de temps et pour tenter de répondre le plus précisément possible aux éléments de cette recherche, les sections 5 (réactions des autres), 6 (signalement/dénonciation à l'université), 8 (type d'aide souhaitée) et 10 (autres événements au cours de votre vie), ont été supprimées du questionnaire.

Pour ces diverses raisons évoquées plus haut, la reprise de ce questionnaire s'est avérée être un choix justifiable. Il prend entre autres en considération toute la gamme des violences sexuelles (harcèlement sexuel, exhibitionnisme, comportement sexiste, invitations répétées, diffusion d'images intimes, chantage et menace, attouchement sexuel non désiré, agression sexuelle, viol, etc.) ce qui s'inscrit dans le concept du continuum de la violence sexuelle. Le questionnaire constitue un outil pédagogique efficace, car les différentes formes de violences sexuelles sont

présentées sous forme de questions descriptives. Cette approche permet aux élèves de comprendre les situations problématiques sans nécessiter une connaissance préalable des termes spécifiques, tels que « harcèlement sexuel » ou « coercition sexuelle ». Les questions sont formulées de manière claire et accessible, prenant en compte que certaines victimes de violences sexuelles peuvent ne pas disposer du vocabulaire approprié ni des connaissances nécessaires pour identifier ou exprimer leurs expériences. En fournissant des descriptions concrètes, le questionnaire facilite la reconnaissance des situations vécues.

Par exemple, si l'on pose la question : « Avez-vous été agressé·e sexuellement ? », certaines personnes pourraient répondre « non » en raison de leur méconnaissance des formes que peuvent prendre l'agression sexuelle ou encore les scripts sexuels. Cependant, en présentant des exemples concrets de comportements de violences sexuelles, ces mêmes individus pourraient se reconnaître dans ces situations et ainsi mieux identifier leurs expériences.

Cette méthode contribue à éviter la sous-estimation du nombre de victimes, en permettant à un plus grand nombre de jeunes de se reconnaître dans les situations décrites et d'exprimer leurs vécus, ce qui renvoie au concept des scripts sexuels. Effectivement, plusieurs personnes ne se sentent pas comme des victimes de violences sexuelles à cause des mythes et des idées préconçues liées au viol. La définition qu'elles donnent aux violences sexuelles est souvent trop étroite ou limitée. Il est donc important de poser les bonnes questions afin d'avoir une idée la plus juste possible de l'ampleur des violences dans nos écoles.

Le questionnaire a également été conçu comme un outil pédagogique prêt à être utilisé par les écoles. Il est accessible en ligne et peut être complété de manière autonome par les élèves lors d'une période d'informatique. Le temps alloué à cette activité est d'une durée maximale de 60 minutes, ce qui ne dépasse pas le temps consacré à une période au secondaire. Un hyperlien sera rendu disponible aux écoles, qui pourront le partager avec leurs élèves. Le caractère en ligne et autonome de l'outil le rend particulièrement adapté aux thèmes sensibles abordés. Chaque élève pourra remplir le questionnaire une seule fois au cours de l'année scolaire.

Le questionnaire en ligne est pertinent à utiliser chez les jeunes, car il facilite l'exécution dans les écoles, permet de colliger facilement les données récoltées et permet l'anonymat. Le milieu scolaire

est de surcroît un endroit approprié pour remplir un tel questionnaire. Tout d'abord, parce que l'école québécoise a une responsabilité en matière d'éducation à la sexualité. Selon des recherches de l'UNESCO, la meilleure façon d'assurer un accès à l'information juste, égale et de qualité, c'est d'inclure l'éducation à la sexualité dans un programme scolaire écrit pour guider pour les enseignant·e·s (Action Canada, 2019).

De surcroît, plusieurs personnes-ressources sont déjà sur place. Le questionnaire est rempli en présence d'un·e enseignant·e qui devrait pouvoir répondre aux questionnements des élèves à ce sujet, car iels enseignent déjà cette matière. Des technicien·ne·s en éducation spécialisée sont présent·e·s dans chaque école et leur rôle est, entre autres, d'accueillir les élèves en détresse en lien avec divers types de problématiques (intimidation, harcèlement, violence, etc.). La ou le psychologue et la ou le sexologue du Centre de services sont aussi des ressources prêtes à être appelées en cas de détresse. De plus, en cas de besoin, chaque école a un·e policier·ère éducateur·trice désigné·e pour de l'assistance.

Enfin, les élèves sont déjà familier·ière·s avec les sondages scolaires portant sur les enjeux de violence, grâce au projet de Mobilisation de l'ensemble du personnel pour prévenir et traiter la violence et l'intimidation (Mobilisation-CVI). Effectivement :

Le site Mobilisation-CVI propose trois groupes de questionnaires qui permettent aux écoles et aux centres de dresser un état de situation de leur milieu en matière de climat scolaire, de bien-être et de prévention de la violence, et ce, afin de faire ressortir les mesures en place pour parvenir à un climat sain et sécuritaire ainsi que pour accroître et améliorer les interventions, si nécessaire. Les questionnaires du site Mobilisation-CVI sont destinés aux directions d'établissement scolaire du Québec désireuses de mettre en œuvre des pratiques visant à soutenir la socialisation au sein de leur établissement. Ils permettent également de soutenir l'élaboration des plans d'engagement vers la réussite (PEVR), des projets éducatifs et des plans de lutte contre la violence et l'intimidation (Mobilisation CVI., s.d.).

Parmi ces trois groupes de questionnaires, l'un aborde les violences, le climat scolaire et le bien-être des élèves dans les écoles primaires et secondaires. Son objectif est de connaître la perception des élèves et des membres du personnel concernant, notamment, le climat scolaire, les comportements d'agression subis et observés, les lieux à risque, les pratiques éducatives et les besoins en formation (Mobilisation-CVI, s.d.).

Cependant, les thématiques de ce questionnaire ne font qu'effleurer la problématique des violences sexuelles et, de ce fait, on ne peut pas avoir un portrait clair de celles-ci. Selon le questionnaire QSVE-BE (2023), seules cinq questions portent spécifiquement sur les violences sexuelles, notamment : « Un autre élève m'a demandé de lui envoyer une photo ou une vidéo osée de moi par Internet », « Un ou des élèves m'ont dit des choses à connotation sexuelle qui m'ont mis(e) mal à l'aise », « Un ou des élèves ont posé des gestes à caractère sexuel à mon égard (ex. : touché sans mon consentement, embrassé, retiré mes vêtements) », « Un adulte de l'école a eu des gestes ou des mots déplacés à caractère sexuel à mon égard » et « J'ai envoyé une photo ou une vidéo osée de moi par Internet à un(e) autre élève sans que cette personne me l'ait demandée ».

À la suite d'une rencontre avec Monsieur Bowen, responsable du soutien aux étudiant·e·s universitaires concernant les questionnaires Mobilisation-CVI et QSVE-BE, nous avons discuté de la pertinence de développer un outil qui aborde plus directement la question des violences sexuelles. En effet, aucun des outils actuellement en place ne permet de mesurer spécifiquement cette problématique. Le questionnaire sur les violences sexuelles, tel qu'élaboré dans ce projet, pourrait donc constituer un complément pertinent au QSVE-BE.

Sans instrument permettant d'évaluer concrètement la réalité des violences sexuelles, il est impossible d'affirmer qu'il s'agit ou pas d'un problème dans nos écoles, surtout lorsqu'on considère les statistiques préoccupantes sur le sujet.

Le Centre d'aide et de lutte contre les agressions sexuelles de l'Outaouais (CALAS) a également été contacté à la fin du mois d'octobre 2023 afin de discuter du projet et d'évaluer la possibilité d'un appui de leur part. L'organisme s'est montré très encourageant à l'égard de la démarche, soulignant que les problématiques soulevées dans ce projet sont fréquemment observées sur le terrain : de nombreuses écoles reçoivent les dévoilements d'agressions sexuelles de façon inadéquate, il n'y a pas de mise en place de règles claires ou de politiques à suivre.

Il est toutefois important de noter que les services du CALAS sont spécifiquement destinés aux adolescentes de 12 ans et plus de l'Outaouais. Ainsi, lors de la planification des cartes de ressources (voir annexe E), il a été jugé essentiel d'y inclure d'autres services pouvant répondre aux besoins

des jeunes de genres divers, ainsi que des ressources accessibles gratuitement, partout où l'on se trouve au Québec.

Les thématiques abordées dans le questionnaire modifié s'inscrivent dans le curriculum obligatoire prévu pour les élèves, tel que défini par le ministère de l'Éducation :

Agression sexuelle et violence sexuelle			SECONDAIRE
2 ^e secondaire 13-14 ans	3 ^e secondaire 14-15 ans	Pourquoi ces contenus?	
Réfléchir aux répercussions des mythes et des préjugés liés aux agressions sexuelles - Mythes et préjugés ; envers la personne victime, la personne qui agresse, les filles, les garçons ; sur le contexte des agressions sexuelles (ex. : drogues, alcool) ; à l'égard du consentement - Répercussions des mythes et des préjugés ; diminution de la capacité à reconnaître une situation d'agression sexuelle, attribution du blâme (honte, culpabilité et confusion ressenties par les victimes), obstacle à la recherche de soutien social (difficulté à dévoiler), isolement Se situer par rapport à la notion de consentement et de son application afin de reconnaître une situation d'agression sexuelle - Notion de consentement ; écart d'âge, raisons pour accepter ou refuser un comportement sexuel, validité et contextes où le consentement n'est pas possible, pression sexuelle réelle ou perçue, dans le monde virtuel - Contextes ; situations (ex. : isolement, consommation d'alcool ou de drogue, relation d'autorité rendant le refus difficile, peur de déplaire), droits	Prendre conscience du rôle actif que chacun peut jouer pour prévenir ou dénoncer une situation d'agression sexuelle - Situations nécessitant le déploiement d'habiletés préventives avec ; un ami, une connaissance, un partenaire amoureux ou un ex-amoureux, un inconnu dans l'univers réel ou virtuel - Facteurs de vulnérabilité pour chaque situation Comprendre le vécu des personnes victimes d'agression sexuelle afin de réagir de façon appropriée advenant la confiance d'une amie ou d'un ami - Attitudes aidantes ; écoute, empathie, non-jugement, croire la personne, confidentialité, ne pas insister pour avoir des détails sur l'agression, consultation d'une personne qui pourra agir (personne de l'école ou d'un organisme) - Ressources qui peuvent aider ; à l'école, dans la communauté	Des facteurs attribuables au développement psychosocial des jeunes rendent les adolescents vulnérables aux violences sexuelles, entre autres : → la curiosité pour la sexualité, le désir d'amour, de proximité¹³³, de romance et de relations amoureuses¹³², le désir de se faire accepter¹³³ et le sentiment d'indépendance¹³⁴, qui amènent certains jeunes à moins respecter les règles de sécurité, surtout en présence des amis¹³⁵, dans l'univers réel et virtuel.	

Chez les 12 à 17 ans :

57 % des agressions sexuelles sont perpétrées par une connaissance, un ami ou ex-ami intime¹³⁶. L'âge des auteurs présumés indique que 39 % d'entre eux étaient âgés de 12 à 17 ans¹³⁷ ;

Internet fait partie intégrante de leur vie sociale¹³⁸ ; ils passent beaucoup de temps sur les médias sociaux¹³⁹, où ils sont moins surveillés¹⁴⁰ que pendant l'enfance. Même si cela ne constitue pas un des types les plus fréquents d'agression sexuelle au début de l'adolescence, les jeunes de 12 à 17 ans sont surreprésentés parmi les victimes de leur informatique (82 % parmi lesquels 46 % ont de 12 à 14 ans et 36 %, de 15 à 17 ans)¹⁴¹.

Les interventions relatives à la prévention de la violence sexuelle devraient consister à :

- répéter les messages préventifs¹⁴², renforcer le développement d'habiletés d'autoprotection amorcé au primaire, aborder la notion de consentement et les subtilités qui y sont associées¹⁴³ afin de pouvoir les appliquer dans les contextes à risque particuliers à l'adolescence ;
- réduire les nouveaux cas de violence sexuelle en ciblant les jeunes qui ont des comportements problématiques autant que les victimes potentielles¹⁴⁴.

Les jeunes de 15 à 17 ans :

Ils représentent 15 % de l'ensemble des jeunes victimes d'agression sexuelle de moins de 18 ans au Québec¹⁴⁵. De plus, 6,4 % des filles de 13 ans et 10,9 % des filles de 16 ans ont vécu au moins un épisode de violence sexuelle¹⁴⁶ commis par leur partenaire amoureux.

En plus de continuer à être vulnérables aux agressions sexuelles, les jeunes sont donc confrontés au risque de vivre de la violence en contexte amoureux¹⁴⁷. (Voir l'apprentissage prévu en 4^e secondaire sous le thème « Vie affective et amoureuse »).

Figure 2 - Curriculum prévu pour les élèves du secondaire

Source : Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, 2018.

De plus, il est dans l'obligation des écoles au Québec de sonder les élèves afin d'améliorer les plans de prévention contre l'intimidation et la violence. En effet, ceux-ci doivent être révisés chaque année par les écoles (gouvernement du Québec, 2023).

Ces plans devraient analyser la situation des écoles en matière de violence et d'intimidation. Toutefois, aucun outil spécifique aux violences sexuelles n'a encore été mis en place, et ce, malgré le fait que l'objectif de ces plans est de prévenir toutes les formes de violence.

Le Plan de prévention de la violence et de l'intimidation dans les écoles a pour but de favoriser le bien-être à l'école et de prévenir l'intimidation et la violence sous toutes ses formes (gouvernement du Québec, 2023)

L'outil développé dans le cadre de ce projet de recherche pourrait ainsi enrichir ces plans de lutte, puisqu'à ce jour, aucun autre outil n'est offert pour analyser et comprendre les violences sexuelles.

Comme mentionné dans l'ouvrage *La recherche centrée sur l'enfant*, trois préoccupations éthiques se dégagent de la littérature quant aux recherches effectuées auprès de mineur·e·s. La première, celle d'assurer la confidentialité des participant·e·s, sera satisfaite dans cette recherche : le questionnaire en ligne autoadministré et effectué dans le local informatique permettra une confidentialité accrue des participant·e·s. Le choix de le compléter dans les locaux informatiques des écoles permet qu'aucune donnée personnelle excepté le genre et l'âge ne soit recueillie, car l'adresse IP est la même pour tou·te·s, ce qui est plus complexe, sinon impossible, à assurer avec un outil technologique personnel.

La deuxième préoccupation mentionnée dans cet ouvrage est de prendre conscience des relations de pouvoir entre l'enfant et la chercheure lors de la collecte des données. L'outil de collecte de donnée permettra à la chercheure de ne pas être sur place lors de la complétion des questionnaires afin de remédier à cette problématique. Cela minimise la pression de participer sur ceux et celles qui n'en ont pas vraiment envie sans pour autant que les participant·e·s ne soient pas du tout ou mal entouré·e·s. Effectivement, l'école assure aux participant·e·s d'être entouré·e·s de personnes de confiance faisant déjà partie de leur quotidien (enseignant·e·s, direction, technicien·ne en éducation spécialisée, psychologue, ami·e·s).

La dernière préoccupation est de s'assurer du consentement libre et éclairé des participant·e·s. Cet outil y répondra, car les participant·e·s doivent donner leur accord. De plus, les participant·e·s peuvent se retirer à tout moment et/ou sauter des questions; cela est réitéré au début du questionnaire. Un guide de passation (voir l'annexe D) ainsi que des cartes ressources (voir l'annexe E) sont aussi fournis avec l'accès au questionnaire en ligne. Le questionnaire est rempli de manière anonyme. Afin de préserver l'anonymat des élèves, les seules informations personnelles demandées sont l'âge et le genre auquel l'élève s'identifie, ce qui empêchera l'identification des participant·e·s.

Qui plus est, dans ce même ouvrage, plusieurs études recensées montrent que : « de façon générale, poser des questions sur les événements traumatiques est associé à de faibles niveaux de réactions négatives chez les participantes et participants mineurs aux recherches » (Côté et al., 2020, p. 123).

4.3 Optimisation technique du questionnaire pour une utilisation en ligne

À la suite des modifications apportées au questionnaire et de plusieurs rondes de concertation avec divers intervenant·e·s du terrain, une organisation sous forme de logigramme était essentielle pour planifier la logique conditionnelle. Afin d'assurer la confidentialité des données, et conformément aux exigences du comité d'éthique de la TÉLUQ, la plateforme LimeSurvey a été sélectionnée pour héberger le questionnaire. Cette solution est fortement recommandée, notamment parce que ses serveurs sont situés au Canada.

Pour faciliter l'utilisation du questionnaire et pour restreindre les options sélectionnables selon les choix antérieurs, un travail de programmation a été requis. En effet, si un·e répondant·e indique ne pas avoir été victime d'un type de violence sexuelle dans l'un des trois blocs, il n'est alors pas nécessaire de faire apparaître les questions relatives au statut et au genre de l'auteur·e des violences sexuelles, ainsi qu'au nombre de fois où les gestes ont eu lieu. De plus, un·e élève déclarant n'avoir jamais vécu de violence sexuelle en milieu scolaire ne verra pas apparaître les sections concernant le dévoilement, le soutien et les répercussions possibles des violences sexuelles. De manière similaire, des codes ont été ajoutés afin que, dans certaines questions où une seule réponse est attendue, un seul choix puisse être coché, limitant ainsi grandement les erreurs statistiques et en améliorant la logique de navigation. Finalement, plusieurs essais ont été faits pour s'assurer que tout était fonctionnel.

Ainsi, le questionnaire en annexe A comporte l'entièreté des questions et des choix, mais sa version numérique, accessible via LimeSurvey, est programmée pour ne faire qu'apparaître celles nécessaires et restreindre certains choix.

5. Implantation et futur du questionnaire

5.1 Tentative de recrutement

Lorsque le questionnaire a été finalisé, le Service des ressources éducatives du Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais (CSSPO), dirigé par Mme Isabelle Lemay, a été contacté. Je lui ai aussi transmis la présentation du projet (voir annexe C). Mme Lemay a approuvé le projet et a, à deux reprises, sollicité l'ensemble des directions des établissements scolaires du Centre de services de la région. Malheureusement, aucune des directions n'a manifesté d'intérêt à ce moment pour que leurs élèves prennent part au projet. Il faut dire qu'il s'agissait d'un sujet de recherche particulièrement délicat à mettre en œuvre, notamment en raison des enjeux éthiques et méthodologiques qu'il soulève (Gilsanz et Rappaport, 2024). Un des freins récurrents souvent mentionné par les acteurs et actrices du terrain, et auquel j'ai moi-même été confrontée lors des démarches pour l'obtention du certificat d'éthique, est celui concernant le fait d'aborder la sexualité avec des mineurs, notamment en lien avec les violences sexuelles. Plusieurs ne se sentent pas à l'aise d'aborder ces sujets, parce qu'ils ne disposent pas des outils appropriés pour accompagner les jeunes de manière adéquate. Faire état des violences sexuelles devient alors une sorte de boîte de Pandore que certain·e·s préfèrent ne pas ouvrir, faute de ressources, de formation ou de politiques claires permettant de réagir efficacement à ce qui pourrait être révélé.

Actuellement l'intérêt scientifique pour la question se confirme et se développe, mais l'un des freins principaux est encore constitué par le fait que les violences sexuelles, encore davantage lorsqu'elles concernent des mineurs, restent un sujet tabou et difficile à aborder ou à dénoncer dans beaucoup de milieux (Gilsanz et Rappaport, 2024)

Pourtant, le silence a des impacts considérables pour les jeunes victimes. Effectivement, selon une étude collaborative menée par l'Université de Montréal, l'Université du Québec à Montréal et l'Université de Sherbrooke, publiée dans *The Canadian Journal of Psychiatry* et intitulée *Prevalence of Childhood Sexual Abuse and Timing of Disclosure in a Representative Sample of Adults From Quebec*, le silence autour des abus sexuels entraîne de graves conséquences. Comme l'explique Mireille Cyr, professeure de psychologie à l'Université de Montréal et coautrice de l'étude :

"The number of victims who never reveal their secret or who wait many years to do so is very high,"[...] "This is regrettable because the longer they wait to reveal the abuse, the harder and more enduring the consequences will be (Hébert, Tourigny, Cyr, McDuff, & Joly, 2009).

C'est un fait que le questionnaire en ligne portant sur les violences sexuelles pourrait créer un large spectre de réactions, notamment de la gêne, de l'embarras, du malaise et de la détresse. De façon instinctive, nous pourrions penser que des réactions négatives pourraient être davantage vécues par les participant·e·s ayant subi des violences sexuelles, mais certaines études démontrent qu'il n'y pas d'écart significatif entre les victimes et les non-victimes (Robert et al., 1983). De plus, les études établissent que la détresse est plus présente lorsque la recherche utilise des entrevues plutôt que des questionnaires (Côté et al., 2020).

Une autre hypothèse pour expliquer le non-retour des directions d'école secondaire est sans contredit la surcharge de travail, plus particulièrement la charge de travail administrative. Selon un sondage mené par la Fédération québécoise des directions d'établissement d'enseignement (FQDE) en 2024, c'est une direction d'école sur 5 qui remet en question son avenir comme direction et 79% des directions sondées ont cité comme raison la charge de travail et le salaire (Pilon-Larose, 2024).

Avec la surcharge de travail, direction et enseignant·e·s n'ont pas nécessairement le temps à consacrer à des projets de recherches effectuées en milieu scolaire. La collaboration entre le terrain et la recherche reste alors difficile. De plus, le fait que le Service des ressources éducatives du Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais ait regroupé l'ensemble des directions d'école dans un courriel collectif pour leur transmettre les détails du projet (voir annexe C) a possiblement contribué à une dilution du sentiment de responsabilité individuelle. Certain·e·s destinataires ne se sont peut-être pas sentis directement interpellé·e·s, presumant qu'un·e autre répondrait, ce qui a ultimement entraîné l'absence de réponse de la part de tou·te·s.

Pour conclure, la période allouée à la passation du questionnaire s'est révélée relativement restreinte. En effet, il n'est pas opportun de proposer un questionnaire portant sur les violences sexuelles en début d'année scolaire, et ce, pour plusieurs raisons. Notamment parce que les élèves n'ont pas encore eu le temps d'identifier les personnes-ressources disponibles au sein de

l'établissement ni d'établir un lien de confiance avec leur enseignant·e. Cette relation peut prendre du temps à se construire, particulièrement dans un contexte où le roulement de personnel est fréquent. Même lorsqu'un·e élève fréquente la même école depuis plusieurs années, cela ne garantit pas la stabilité des personnes-ressources d'une année à l'autre.

Il est également important que les élèves se côtoient depuis un certain temps afin de mieux cerner et évaluer les dynamiques liées aux violences sexuelles. À cet égard, la période suivant les vacances de Noël représente un moment plus stratégique pour aborder ces thématiques sensibles et administrer le questionnaire.

En revanche, les mois de mai et juin sont à éviter, en raison des examens finaux et des activités de fin d'année. Par ailleurs, comme le questionnaire QSVE-BE est administré entre mars et mai, il devenait impératif que le questionnaire sur les violences sexuelles soit rempli plutôt entre janvier et février afin d'éviter une surcharge pour les élèves. Cette pression liée au calendrier a ainsi réduit la marge de manœuvre des directions scolaires, ce qui pourrait avoir freiné leur capacité de réponse.

5.2 Exploitation future du questionnaire en ligne : défis et solutions

Afin d'assurer la poursuite de ce projet, il serait nécessaire d'élargir la population ciblée à d'autres Centres de services scolaires ainsi qu'à des établissements d'enseignement privés, dans le but d'obtenir un taux de participation plus favorable. Par ailleurs, le fait de contacter individuellement les directions pourrait avoir un effet positif sur leur engagement, celles-ci étant davantage susceptibles de se sentir personnellement interpellées par le projet. Une sollicitation personnalisée apparaîtrait donc comme une stratégie plus optimale qu'un courriel collectif.

De plus, certains centres de services scolaires au Québec disposent de comités de recherche formellement établis, permettant la soumission de projets de recherche et soutenant ainsi les étudiant·e·s chercheur·e·s. Ces comités favorisent des approches collaboratives entre les milieux de recherche et les milieux de pratique. C'est notamment le cas du Centre de services scolaire de Laval (CSS Laval, 2024) ainsi que du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSSMB, 2024). Cependant, cette initiative n'était pas en place au sein du centre de services scolaire de ma région. Il serait donc pertinent, pour la poursuite de ce projet, de le soumettre à un centre de services offrant ce type de soutien à la recherche.

Dans la même perspective, certains centres de services scolaires collaborent avec des chaires de recherche en éducation, ce qui peut grandement faciliter le travail des étudiant·e·s-chercheur·e·s. C'est notamment le cas de la Chaire de recherche sur *les contextes éducatifs au service des apprentissages et du bien-être* de l'Université de Sherbrooke, qui est associée au Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke (CSSRS) (Université de Sherbrooke, 2024). Il serait pertinent de m'adresser à une chaire de recherche qui a des objectifs plus près de ceux de ce projet. Au cours des dernières années, la TÉLUQ s'est davantage orientée vers des partenariats visant à remédier à la pénurie d'enseignant·e·s dans le réseau scolaire québécois, ainsi qu'à développer des initiatives en technologie éducative. Ces types de collaborations s'avéraient toutefois moins adaptés aux objectifs spécifiques de ce projet.

Effectivement, une collaboration serait souhaitable à l'avenir. Par exemple, dans les enquêtes universitaires mentionnées dans ce projet, l'enquête ESSIMU pour l'Université du Québec à Montréal et l'enquête sur la violence sexuelle en milieu collégial au Québec, une équipe de recherche interuniversitaire et interdisciplinaire, composée de plusieurs chercheur·e·s, était impliquée. Dans le projet présenté ici, seule l'étudiante-chercheure était présente sur le terrain, ce qui a pu entraîner des défis supplémentaires. Enfin, l'achèvement de cette maîtrise constituera un atout important pour la poursuite de cette démarche dans mes études doctorales. Le travail de recherche effectué dans le cadre de ce mémoire a inclus une importante phase de familiarisation qui m'a permis d'avoir une compréhension plus approfondie des défis méthodologiques, éthiques et institutionnels propres au milieu scolaire et d'être davantage en adéquation avec les besoins et réalités de ce terrain. Effectivement, la démarche s'inscrit au-delà des murs de l'institution académique. Le temps investi dans cette phase m'a donné l'occasion de créer des liens avec les acteur·trice·s du terrain. Cela m'a permis d'améliorer considérablement l'outil de collecte de donnée, qui servira de base à une recherche subséquente.

Cette expérience m'a également permis d'approfondir ma compréhension du calendrier scolaire et de développer une vue d'ensemble du rythme scolaire au secondaire. Grâce à cela, je serai en mesure d'intégrer ma recherche dans ce contexte de manière plus cohérente à l'avenir, en prenant en compte dès le départ les contraintes temporelles et organisationnelles propres au milieu scolaire. Une familiarisation avec la structure hiérarchique propre aux Centres de services scolaires a

également été acquise, permettant ainsi un meilleur suivi des étapes successives et logiques requises pour la mise en œuvre d'une prochaine recherche dans ce type de terrain.

L'appropriation d'un outil technologique pour la collecte de données, tel que LimeSurvey, qui inclut la programmation, le codage et la conception de logigrammes, sera aussi un atout considérable pour la suite de mon parcours.

Pour terminer, mon cheminement à la maîtrise m'a fourni un grand bagage de compétences et de connaissances qui contribuera à renforcer ma crédibilité sur le terrain.

Conclusion

La présente recherche a permis de dresser un état des lieux de la problématique des violences sexuelles en milieu scolaire secondaire. Elle a mis en évidence l'ampleur de ce phénomène chez les jeunes qui en sont majoritairement les victimes (INSPQ, 2024).

En croisant la littérature, certaines hypothèses ont aussi pu émerger quant aux liens possibles entre violences sexuelles, bien-être à l'école et décrochage scolaire. Bien entendu, ces liens doivent être explorés plus en profondeur dans un projet ultérieur à l'aide du questionnaire en ligne élaboré dans le cadre de cette recherche. Cette future démarche répondra entre autres au besoin de concevoir un plan de lutte contre le décrochage scolaire qui tient compte des réalités spécifiques vécues par les filles au Québec (Fédération autonome de l'enseignement (FAE) & Relais-femmes, 2012).

La recherche a aussi souligné l'importance d'adopter une loi-cadre afin de baliser la question des violences sexuelles dans les écoles secondaires. Celle-ci pourrait répondre à certaines lacunes soulevées dans ce projet, telles que les zones d'ombres dans les processus de plaintes et le manque d'accompagnement pour les jeunes victimes au sein des établissements scolaires secondaires.

Elle a également offert l'occasion de réfléchir à une méthode permettant de mettre de l'avant un moyen qui peut soutenir la voix des élèves en adoptant une approche conforme à la Convention relative aux droits de l'enfant de l'ONU (ministère de la Justice du Canada, 2023). La conception de l'outil de collecte de données s'inscrit dans cette logique.

Le collectif *La voix des jeunes compte* milite depuis 2018 auprès des instances gouvernementales, fait des campagnes de sensibilisation, des conférences et diverses actions pour dénoncer la problématique des violences sexuelles au sein des établissements scolaires. Les jeunes militantes québécoises de ce collectif tentent d'ailleurs, et ce, depuis plusieurs années, de faire adopter une loi-cadre provinciale encadrant la problématique des violences sexuelles dans les écoles, malheureusement sans succès.

Il est fondamental, dans la recherche en éducation, d'intégrer dans une plus grande mesure la voix des jeunes dans les processus de recherche et il est essentiel de développer davantage de projets de recherche qui répondent aux problématiques soulevées par ceux-ci et celles-ci. Le bien-être des élèves devrait être un enjeu fondamental.

Bibliographie

- Action Canada. (2019). *L'état de l'éducation à la sexualité au Canada*. Récupéré de : https://www.actioncanadashr.org/sites/default/files/2019-09/Action%20Canada_StateofSexEd_F%20-%20web%20version%20FR.pdf
- Anadón, M. (2019). Les méthodes mixtes : implications pour la recherche « dite » qualitative. *Recherches qualitatives*, 38(1), 105–123. <https://doi.org/10.7202/1059650ar>
- Aubin, E. (2022). Des prédateurs dans nos écoles: des employés scolaires accusés de crimes sexuels. *Le journal de Montréal*. Récupéré de : <https://www.journaldemontreal.com/2022/08/27/des-employes-scolaires-accuses-de-crimes-sexuels>
- Aubin, E. (2023). Agressions sexuelles : le comportement d'entraîneurs de basketball enduré dans le silence. *Journal de Montréal*. <https://www.journaldemontreal.com/2023/01/10/agressions-sexuelles-le-comportement-dentraîneurs-endure-dans-le-silence>
- Benbouriche, M. (2016). *Étude expérimentale des effets de l'alcool et de l'excitation sexuelle en matière de coercition sexuelle*. Rapport de recherche. Récupéré de : https://www.cicc-iccc.org/public/media/files/prod/bourses_recipiendaires_file/RAPPORT-DE-RECHERCHE_Recherche-et-Societe_MBenbouriche_juillet2016.pdf
- Bergeron, M., Gagnon, A., Blackburn, M-È., M-Lavoie, D., Paré, C., Roy, S., Szabo, A., et Bourget, C. (2020). *Rapport de recherche de l'enquête PIECES*. Récupéré de : <https://chairevssmes.uqam.ca/publications/rapports-de-recherche/>
- Bergeron, M., Hébert, M., Ricci, S., Goyer, M.-F., Duhamel, N., Kurtzman, L., Auclair, I., Clennett-Sirois, L., Daigneault, I., Damant, D., Demers, S., Dion, J., Lavoie, F., Paquette, G., et Parent, S. (2016). *Violences sexuelles en milieu universitaire au Québec : Rapport de recherche de l'enquête ESSIMU*. Université du Québec à Montréal.
- Bergeron, M., Hébert, M., Ricci, S., Julien, M., Rousseau, C., Duhamel, N., et Kurtzman, L. (2017). *Violences sexuelles en milieu universitaire : Résultats de l'enquête ESSIMU pour l'Université du Québec à Montréal*. Université du Québec à Montréal.
- Bergeron, P. (2025). Protecteur de l'élève: le quart des plaintes dénonce la violence et les actes sexuels. *La Presse Canadienne*. Récupéré de : <https://lactualite.com/actualites/protecteur-de-leleve-le-quart-des-plaintes-denonce-la-violence-et-les-actes-sexuels/>
- Bongiorno, J. (2025). Des milliers de professeurs non légalement qualifiés au Québec. *La Presse*. Récupéré de : <https://www.lapresse.ca/actualites/education/2025-01-11/des-milliers-de-professeurs-non-legalement-qualifies-au-quebec.php>
- Brabant, M-È. (2012). *La dépression et la problématique suicidaire chez des adolescentes victimes d'agression sexuelle : état des connaissances, profils cliniques des survivantes et prédiction des idées suicidaires* [Thèse de doctorat, Université du Québec à Montréal]. UQAM. Récupéré de : <https://archipel.uqam.ca/5364/>

- Brassard-Lecours, G. (2020). De meilleures pratiques pour une plus grande justice. *Gazette des femmes*. Récupéré de : <https://gazettedesfemmes.ca/18714/mieux-traiter-les-plaintes-pour-violence-sexuelle/>
- Burgun, I. (2016). Culture du viol : le phénomène déborde des universités. *Agence Science.Presse*. Récupéré de : <https://www.sciencepresse.qc.ca/actualite/2016/11/02/culture-viol-phenomene-deborde-universites>
- Butler, J. (1990). *Gender trouble: Feminism and the subversion of identity*. Récupéré de : https://lauragonzalez.com/TC/BUTLER_gender_trouble.pdf
- Centre de Prévention et d'Intervention pour les victimes d'agression sexuelle. (2020). *Statistiques*. Récupéré de : <https://cpivas.com/statistiques/>
- Centre canadien de protection de l'enfance. (2022). *Abus sexuels et violences sexuelles contre des enfants par le personnel des écoles primaires et secondaires au Canada*. Récupéré de : <https://protectchildren.ca/fr/ressources-et-recherche/rapport-ecoles/>
- Centre de services scolaire de Laval. (2024). *Soumettre un projet de recherche*. Récupéré de : <https://csslaval.gouv.qc.ca/projet-de-recherche/>
- Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys. (2024). *Projets de recherche*. Récupéré de : <https://www.cssmb.gouv.qc.ca/le-cssmb/a-propos/projets-de-recherche/>
- Charpenel, M. (2016). Les groupes de parole ou la triple concrétisation de l'utopie féministe. *Éducation et sociétés*, 37, 15-31. <https://doi.org/10.3917/es.037.0015>
- Chouinard, V. (2019). Les enseignants peu à l'aise avec les cours d'éducation à la sexualité. *TVA Nouvelles*. <https://www.tvanouvelles.ca/2019/05/13/les-enseignants-peu-a-laise-avec-les-cours-deducation-a-la-sexualite>
- Conseil du statut de la femme. (2016). *L'égalité entre les sexes en milieu scolaire*. Récupéré de : https://csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/avis_egalite_entre_sexes_milieu-scolaire.pdf
- Corbière, M., et Larivière, N. (2020). *Méthodes qualitatives, quantitatives et mixtes : Dans la recherche en sciences humaines, sociales et de la santé* (2e éd.). Presses de l'Université du Québec. Récupéré de : <http://www.deslibris.ca/ID/480711>.
- Côté, I., Lavoie, K., et Trottier-Cyr, R.-P. (2020). *La recherche centrée sur l'enfant : défis éthiques et innovations méthodologiques*. Presses de l'Université Laval. Récupéré de : http://epe.lac-bac.gc.ca/101/200/300/pul/recherche_centree/9782763745947.pdf
- Cousineau, A. (2020). Représentations du viol dans la télésérie *Fugueuse*. Une analyse de la recomposition des scripts sexuels traditionnels. *Captures*, 5(1). Récupéré de : <https://doi.org/10.7202/1073480ar>
- Cousineau, A. (2021). *La représentation des violences sexuelles contre les femmes dans les téléséries à grand public au Québec*. [Mémoire, Université du Québec à Montréal]. Récupéré de : <https://archipel.uqam.ca/15435/1/M17253.pdf>

Crenshaw, K. (1989). *Demarginalizing the intersection of race and sex: A Black feminist critique of antidiscrimination doctrine, feminist theory and antiracist politics*. University of Chicago
Récupéré de:

<https://chicagounbound.uchicago.edu/cgi/viewcontent.cgi?article=1052&context=uclf>

Daigault, I. (2008). *Agression sexuelle et difficultés d'adaptation scolaire : analyse des facteurs psycho-sociaux et identification de profil d'adaptation*. [Thèse de doctorat, Université du Québec à Montréal] Récupéré de : <https://archipel.uqam.ca/1615/1/D1692.pdf>

Daigault, I., Hébert, M., Bourgeois, C., Dargan, S. et Frappier, J.-Y. (2017). Santé mentale et physique des filles et des garçons agressés sexuellement : une étude de cas contrôle apparié avec un suivi de cohortes sur 10 ans. *Criminologie*, 50(1), 99–125. Récupéré de : <https://doi.org/10.7202/1039798ar>

Debauche, A., Hamel, C. et Kac-Vergne, M. (2013). La violence comme contrôle social des femmes Entretien avec Jalna Hanmer, sociologue britannique. *Nouvelles Questions Féministes*, 32(1), 96-111. Récupéré de : <https://doi.org/10.3917/nqf.321.0096>.

Duquette, R., Soubeyrand-Faghel, G., et Paume, J. (2019). *Cultivons la culture du consentement – Vers un changement systémique en matière de harcèlement sexuel dans les écoles : Synthèse*. Prévention CDN–NDG. Récupéré de : <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/3997210>

Dworkin, E. R., Menon, S. V., Bystrynski, J., & Allen, N. E. (2017). Sexual assault victimization and psychopathology: A review and meta-analysis. *Clinical Psychology Review*, 56, 65-81. Récupéré de : <https://doi.org/10.1016/j.cpr.2017.06.002>

Elkouri, R. (2016). Un viol? Bof! *La Presse*. Récupéré de : <https://www.lapresse.ca/debats/chroniques/rima-elkouri/201610/21/01-5032838-un-viol-bof.php>

Faucher, O. (2021). Pas assez de temps pour l'éducation à la sexualité. *TVA Nouvelles*. Récupéré de : <https://www.journaldemontreal.com/2021/04/28/pas-assez-de-temps-pour-leducation-a-la-sexualite>

Fédération autonome de l'enseignement (FAE) & Relais-femmes. (2012). *Les conséquences du décrochage scolaire des filles*. Fédération autonome de l'enseignement. <https://www.lafae.qc.ca/dossiers/décrochage-scolaire-filles>

Fédération autonome de l'enseignement (FAE). (2012). *Le décrochage scolaire des filles* (Guide de présentation). Récupéré de : https://www.lafae.qc.ca/public/file/décrochage-scolaire-filles_guide_201203.pdf

Fédération autonome de l'enseignement. (2015). *Le décrochage scolaire des filles : la possibilité d'agir, la nécessité de le faire! : Rapport d'analyse de l'étude exploratoire « Les conséquences du décrochage scolaire des filles »*. Récupéré de : <https://www.reseauseussitemontreal.ca/wpcontent/uploads/2018/03/D%C3%A9crochage-scolaire-des-filles-Rapport-danalyse-de2015.pdf>

- Fédération autonome de l'enseignement. (2023). *Le décrochage scolaire des filles*. Récupéré de : <https://www.lafae.qc.ca/dossiers/decrochage-scolaire-filles>
- Fernet, M. (2019). Éducation à la sexualité : les enseignants, acteurs-clés de la vie des jeunes. *La Presse*. <https://www.lapresse.ca/debats/opinions/2019-05-24/education-a-la-sexualite-les-enseignants-acteurs-cles-de-la-vie-des-jeunes>
- Fitzgerald, L. F., Magley, V. J., Drasgow, F., et Waldo, C. R. (1999). Measuring Sexual Harassment in the Military: The Sexual Experiences Questionnaire (SEQ—DoD). *Military Psychology*, 11(3), 243–263. Récupéré de : https://doi-org.tlqprox.teluq.ca/10.1207/s15327876mp1103_3
- Fondation canadienne des femmes. (2015). *1 seul Canadien sur 3 sait ce qu'est le consentement sexuel*. Récupéré de : <https://canadianwomen.org/fr/a-propos/media/consentement/>
- Fondation Marie Vincent. (2016) *Qu'est-ce que la violence sexuelle ?* Récupéré de : <https://marie-vincent.org/cause/quest-ce-que-la-violence-sexuelle/>
- Fondation Marie Vincent. (2016) *Quelles sont les conséquences de la violence sexuelle*. Récupéré de : <https://marie-vincent.org/cause/quest-ce-que-la-violence-sexuelle/>
- Gagné, M.-È., Marcotte, D., et Fortin, L. (2011). L'impact de la dépression et de l'expérience scolaire sur le décrochage scolaire des adolescents. *Canadian Journal of Education / Revue Canadienne de l'éducation*, 34(2), 77–92. Récupéré de : <http://www.jstor.org/stable/canajeducrevucan.34.2.77>
- Gagnon, J. H. et Simon, W. (1973). *Sexual Conduct: The social Sources of Human Sexuality*. Chicago: Aldine.
- Gelper, N. (2021) Violence sexuelles dans les écoles : des recommandations pour la future loi-cadre. *Journal Metro*. Récupéré de : <https://journalmetro.com/actualites/national/2625233/violences-sexuelles-dans-les-ecoles-des-recommandations-pour-la-future-loi-cadre/>
- Gervais, M. Weber, S. et Caron, C. (2018). *Guide pour faire de la recherche féministe participative*. Université McGill. Récupéré de : <https://guidefeministeparticipative.tumblr.com/>
- Gilsanz, M., et Rappaport, C. (2024). Violences sexuelles chez les mineurs et conséquences psychopathologiques à l'adolescence : aspects historiques et contemporains. *Neuropsychiatrie de l'Enfance et de l'Adolescence*, 72(1), 1–8. Récupéré de : <https://doi.org/10.1016/j.neurenf.2023.11.008>
- Gobeil, M. (2019). Plus du tiers des jeunes Canadiens victimes de violence à l'école. *Radio-Canada*. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1357099/violence-ecoleprimaire-secondaire-canada-physique-sexuelle-sondage-etude>
- Goudreault, Z. (2024). Le fonctionnement d'une école de Montréal «mis en péril» par certains parents. *Le Devoir*. Récupéré de :

<https://www.ledevoir.com/societe/education/822831/fonctionnement-ecole-montreal-mis-peril-certains-parents>

Gouvernement du Canada. (2019). *Agression sexuelle*. Récupéré de : <https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jr/pf-jf/2019/apr01.html#n2>

Gouvernement du Canada. (2022). *Projet de loi C-46 : Demandes de communication de dossiers à la suite de l'arrêt Mills, examen de la jurisprudence*. Récupéré de : https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/sjc-csj/ajc-ccs/rr06_vic2/p3_4.html

Gouvernement du Canada. (2024). *Faits, statistiques et incidence de FEGC : Violence fondée sur le sexe*. Récupéré de : <https://www.canada.ca/fr/femmes-egalite-genres/violence-fondee-sexe/faits-statistiques.html>

Gouvernement du Québec. (2023). *Plan de prévention de la violence et de l'intimidation dans les écoles 2023-2028*. Ministère de l'Éducation. Récupéré de : <https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/education/publications/plan-prevention-violence-intimidation-ecoles-2023-2028>

Gouvernement du Québec. (2023). *Les agressions sexuelles sur un mineur, c'est majeur*. Récupéré de : <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/les-agressions-sexuelles-sur-un-mineur-cest-majeur-45993>

Gouvernement du Québec. (2023). *Rapport d'enquête de portée générale sur la gestion administrative des inconduites sexuelles et des comportements inadéquats*. Récupéré de : <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/education/publications-adm/rapport-reflexion-consultation/Rapport-enquete-inconduites-sexuelles-comportements-inadequats.pdf>

Gouvernement du Québec. (2024). *Formation pour le réseau scolaire sur l'intimidation et la violence*. Ministère de l'Éducation. Récupéré de : <https://formation-violence-intimidation.education.gouv.qc.ca/>

Gravel, A (Animateur), et Martinak, E. (Invitée). (2018, 24 avril). *Les violences sexuelles, plus répandues chez les jeunes qu'on le croit* [Émission de radio]. Société Radio-Canada. Récupéré de : <https://ici.radio-canada.ca/ohdio/premiere/emissions/gravel-le-matin/segments/entrevue/69048/viol-agression-sexuelle-violence--emilie-martinak>

Hachey, I et Lacoursière, A. (2024). Des parents bloquent des contenus dans trois écoles. *La Presse*. Récupéré de : <https://www.lapresse.ca/actualites/education/2024-11-01/education-a-la-sexualite/des-parents-bloquent-des-contenus-dans-trois-ecoles.php>

Hankivsky, O. et Draker, D.A. (2003). The economic costs of child sexual abuse in Canada. A preliminary analysis. *Journal of Health and Social Policy*, 17(2), 1-33. Récupéré de : https://doi.org/10.1300/J045v17n02_01

Institut National de la Santé Publique du Québec. (2021). *Les fausses allégations d'agression sexuelle chez les enfants*. Récupéré de : <https://www.inspq.qc.ca/violence-sexuelle/devoilement/fausses-allegations-enfants>

Institut National de la Santé Publique du Québec. (2021). *Statistiques- Ampleur jeunes. Comment l'ampleur des agressions sexuelles est-elle connue ?* Gouvernement du Québec. Récupéré de : <https://www.inspq.qc.ca/agression-sexuelle/comprendre/statistiques-ampleur-jeunes>

Institut national de santé publique du Québec. (2022). *Statistiques sur les agressions sexuelles*. Récupéré de : <https://www.inspq.qc.ca/agression-sexuelle/statistiques>

Institut national de santé publique du Québec. (2024). *Ampleur des agressions sexuelles chez les enfants et les jeunes*. Récupéré de : <https://www.inspq.qc.ca/violence-sexuelle/statistiques/jeunes>

Institut national de santé publique du Québec. (2024). *Statistiques sur la violence sexuelle*. Récupéré de : <https://www.inspq.qc.ca/violence-sexuelle/statistiques>

Institut national de santé publique du Québec. (2025). *Crimes sexuels*. Récupéré de : <https://statistique.quebec.ca/vitrine/egalite/dimensions-egalite/violence/agressions-sexuelles>

Jaunait, A. et Chauvin, S. (2013). Intersectionnalité. Dans : Catherine Achin éd., *Dictionnaire. Genre et science politique: Concepts, objets, problèmes* (pp. 286-297). Paris: Presses de Sciences Po. Récupéré de : <https://doi.org/10.3917/scpo.achi.2013.01.0286>

Jones, R. J., Gruber, K. J., et Freeman, M. H. (1983). Reactions of adolescents to being interviewed about their sexual assault experiences, *The Journal of Sex Research*, 19:2, 160-172. Récupéré de : [10.1080/00224498309551176](https://doi.org/10.1080/00224498309551176)

Julien-Gauthier, F., Héroux, J., Ruel, J. & Moreau, A. (2013). L'utilisation de « groupes de discussion » dans la recherche en déficience intellectuelle. *Revue francophone de la déficience intellectuelle*, 24, 75–95. Récupéré de : <https://doi.org/10.7202/1021266ar>

Kelly, L., Traduit de l'anglais par Tillous, M. (2019). Le Continuum de la Violence Sexuelle. *Cahiers du Genre*, 66(1), 17-36. (Œuvre originale publiée en 1984). Récupéré de : <https://doi.org/10.3917/cdge.066.0017>

Labrie, C (2020). *Une étude pour sur l'impact des agressions sexuelles sur le décrochage scolaire* [Vidéo]. Facebook. Récupéré de : <https://www.facebook.com/ChristineLabrieQS/videos/une-%C3%A9tude-pour-sur-l'impact-des-agressions-sexuelles-sur-le-d%C3%A9crochage-scolaire/302031374557955/>

La Presse Canadienne. (2023). Violences sexuelles à l'école : QS redépose un projet de loi avec l'appui du PLQ et du PQ. Récupéré de : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1975356/violence-sexuelle-ecoles-projet-loi-qs>

Leprince, C. (2017). "Culture du viol" : derrière l'expression, une arme militante plutôt qu'un concept. *France Culture*. Récupéré de : <https://www.franceculture.fr/societe/culture-du-viol-lhistoire-dune-expression-militante-mais-peu-academique>

Larivée, C. (2013). « Le standpoint theory : en faveur d'une nouvelle méthode épistémologique », *Ithaque*, 13, p. 127-149. Récupéré de : <https://umontreal.scholaris.ca/items/d2042a9d-0183-4845-86e7-3a57222b1d2d>

Lecocq, A., Fortin, L., et Lessard, A. (2014). Caractéristiques individuelles, familiales et scolaires des élèves et leurs influences sur les probabilités de décrochage : analyses selon l'âge du décrochage. *Revue des sciences de l'éducation*, 40(1), 11–37. <https://doi.org/10.7202/1027621ar>

Leduc, L. (2023). Un personnel à bout de souffle. *La Presse*. Récupéré de : <https://www.lapresse.ca/actualites/education/2023-04-27/ecoles-du-quebec/un-personnel-a-bout-de-souffle.php>

Leduc, L. (2024). Éducation à la sexualité : « C'est la première chose qui prend le bord ». *La Presse*. Récupéré de : <https://www.lapresse.ca/actualites/education/2024-12-07/education-a-la-sexualite/c-est-la-premiere-chose-qui-prend-le-bord.php>

Leduc, L. (2024). Le nouveau protecteur de l'élève s'étonne du nombre de plaintes. *La Presse*. Récupéré de : <https://www.lapresse.ca/actualites/education/2024-01-22/violence-sexuelle-a-l-ecole/le-nouveau-protecteur-de-l-eleve-s-etonne-du-nombre-de-plaintes.php>

Martinak, E. (2021). Des pratiques d'empowerment De la prévention à la transformation par l'approche « s'exprimer, réfléchir et agir ». Quand des adolescentes victimes de violences sexuelles sont au cœur de leur transformation. *Forum*, n° 162(1), 39-48. Récupéré de : <https://doi-org.tlqprox.telug.quebec.ca/10.3917/forum.162.0039>

Ministère de l'Éducation. (2022). *Taux de sorties sans diplôme ni qualification au secondaire*. Édition 2022. Récupéré de : <http://www.education.gouv.qc.ca/references/tx-solrtyperecherchepublicationtx-solrpublicationnouveaute/resultats-de-la-recherche/detail/article/taux-de-sorties-sans-diplome-ni-qualification-parmi-les-sortants-en-formation-generale-des-jeunes/?a=a&cHash=cae68550dbd16f4bed6a8be48d40732e>

Ministère de l'Éducation du Québec. (2024). *Programme d'études Culture et citoyenneté québécoise – Information pour les parents*. Gouvernement du Québec. <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/education/pfeq/primaire/programmes/PFEQ-culture-citoyennete-quebecoise-feuillet.pdf>

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. (2018). *Contenus détaillés en éducation à la sexualité*. Gouvernement du Québec. Récupéré de : https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/education/education-sexualite/education-sexualite-contenus-detailles-secondaire_FR.pdf

Ministère de la Justice du Canada. (2023). *L'article 12 de la Convention relative aux droits de l'enfant et les droits de participation des enfants au Canada*. Récupéré de : <https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/autre-other/article12/p1.html>

Morin-Martel, F. (2023). La protection des élèves doit l'emporter sur la confidentialité des dossiers d'enseignants, dit l'opposition. *Le Devoir*. Récupéré de : <https://www.ledevoir.com/politique/quebec/791238/la-protection-des-eleves-doit-primer-sur-la-confidentialite-des-dossiers-d-enseignants-disent-qs-et-le-pq>

Mobilisation CVI. (s.d.). *Mobilisation CVI*. Récupéré de : <https://www.mobilisationcvi.ca/index.php>

Mobilisation CVI. (2023). *LEQSVE-BE/ÉLÈVES – 1re à 5e secondaire : Guide de passation du questionnaire – Pour un portrait de la sécurité et du bien-être dans notre école*. Récupéré de : https://mobilisationcvi.ca/pdf/seveq/Guide_de_passation_eleves_du_secondaire.pdf

Nadeau, J., et Fortier, M. (2018). Violence sexuelles à l'école. *Le Devoir*. Récupéré de : <https://www.ledevoir.com/societe/524041/mot-cle-violences-sexuelles-denoncees-dans-des-ecoles-secondaires-de-montreal>

Navarro, P. (2019). *Entretien avec Suzanne Zaccour, autrice de l'essai La fabrique du viol. Gazette des femmes*. Récupéré de : <https://gazettedesfemmes.ca/14760/pour-en-finir-avec-la-culture-du-viol/>

Parini, L. (2010). Le concept de genre : constitution d'un champ d'analyse, controverses épistémologiques, linguistiques et politiques. *Socio-logos*. Récupéré de : <http://journals.openedition.org/socio-logos/2468> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/socio-logos.2468>

Pelletier, É., Chénier, J., et Ghazal, R. (2025). Qui protège les enfants des violences sexuelles dans les écoles au Québec ? *Le Devoir*. Récupéré de : <https://www.ledevoir.com/opinion/idees/840484/idees-protege-enfants-violences-sexuelles-ecoles-quebec>

Perrault, V. (2001). *La prévention de la violence dans les fréquentations amoureuses au cégep : bases théoriques d'un programme et étude de besoins réalisée auprès des jeunes collégiens*. [Mémoire, Université Laval]. Récupéré de : <https://corpus.ulaval.ca/server/api/core/bitstreams/70d609e5-9ee7-4554-8be6-bc06ea2f4b63/content>

Pilon-Larose, H. (2021). Crimes sexuels à l'école Saint-Laurent : Rizqy exige « une vraie enquête » menée par une firme spécialisée. *La Presse*. Récupéré de : <https://www.lapresse.ca/actualites/politique/2022-04-06/crimes-sexuels-a-l-ecole-saint-laurent/rizqy-exige-une-vraie-enquete-menee-par-une-firme-specialisee.php>

Pilon-Larose, H. (2023). Drainville « extrêmement préoccupé » par un rapport accablant. *La Presse*. Récupéré de : <https://www.lapresse.ca/actualites/education/2023-09-01/inconduites-sexuelles-dans-les-ecoles/drainville-extremement-preoccupe-par-un-rapport-accablant.php>

Pilon-Larose, H. (2024). Un directeur d'école sur cinq songerait à quitter son poste. *La Presse*. Récupéré de : <https://www.lapresse.ca/actualites/education/2024-03-07/un-directeur-d-ecole-sur-cinq-songerait-a-quitter-son-poste.php>

Plante, C. (2019). L'éducation sexuelle ne passe pas chez les enseignants. *La Presse*. Récupéré de : <https://www.lapresse.ca/actualites/education/2019-05-12/l-education-sexuelle-ne-passe-pas-chez-les-enseignants>

Projets IMPACT, Université du Québec à Montréal. (2017). *ESSIMU : Ampleur des violences sexuelles en milieu universitaire*. Récupéré de : <https://projetsimpact.uqam.ca/projet/essimu-ampleur-des-violences-sexuelles-en-milieu-universitaire/>

Protecteur du citoyen. (2017). *Rapport du Protecteur du citoyen Traitement des plaintes en milieu scolaire : pour une procédure simple, rapide, efficace et impartiale*. Récupéré de : https://protecteurducitoyen.qc.ca/sites/default/files/pdf/rapports_speciaux/traitement-plaintes-milieu-scolaire-pour-une-procedure-simple-rapide-efficace-impartiale.pdf

Provost, A-M., et Cantin, V. (2023). Des violences sexuelles dénoncées dans une école secondaire de Cowansville. *Le Devoir*. Récupéré de : <https://www.ledevoir.com/societe/education/786086/estrie-des-violences-sexuelles-denoncees-dans-une-ecole-secondaire-de-cowansville>

Provost, A-M., et Vallet, S. (2023) Les lourdes conséquences de garder confidentiel le dossier disciplinaire d'un enseignant. *Le Devoir*. Récupéré de : https://www.ledevoir.com/societe/education/791194/enquete-les-lourdes-consequences-de-garder-confidentiel-le-dossier-disciplinaire-d-un-enseignant?utm_source=recirculation&utm_medium=hyperlien&utm_campaign=corps_texte

Rabaux, J. (2007). Les Mineurs Délinquants Sexuels. *Journal du droit des jeunes*, 265(5), 15-21. Récupéré de : <https://doi.org/10.3917/jdj.265.0015>.

Radio-Canada. (2023). *Massey Vanier High School critiquée pour sa gestion de gestes présumés à caractère sexuel*. Récupéré : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1964803/agression-sexuelle-ecole-secondaire-plainte>

Radio-Canada. (2022). *Les signalements d'abus sexuels à la hausse dans les écoles, selon de nouvelles données*. Récupéré de : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1929652/victime-enseignant-agression-plainte-rapport-enquete-enfants>

Radio-Canada. (2022). *Moins de plaintes pour agression sexuelle rejetées par la police*. Récupéré de : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1944867/criminalite-agression-sexuelle-canada-enquete>

Radio-Canada. (2023). *Massey Vanier High School critiquée pour sa gestion de gestes présumés à caractère sexuel*. Récupéré de : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1964803/agression-sexuelle-ecole-secondaire-plainte>

Ricci, S. (2019). Notre système judiciaire peut-il contrer la culture du viol? *Huffpost*. Récupéré de : https://quebec.huffingtonpost.ca/sandrine-ricci/notre-systeme-judiciaire-peut-il-contrer-la-culture-du-viol_a_23348025/

Robin, P., Join-Lambert, H., et Mackiewicz, M.-P. (2017). Les recherches avec les enfants et les jeunes en difficulté : spécificités éthiques et méthodologiques. *Sociétés et jeunesses en difficulté*, (18). Récupéré de : <https://journals.openedition.org/sejed/8282>

Rousseau, C. (2010). *La violence sexuelle, toujours reconnue comme telle ? étude exploratoire des repères mobilisés par les étudiantes universitaires de 1^{er} cycle pour qualifier la situation vécue* [Mémoire de maîtrise, Université du Québec à Montréal]. Récupéré de : <https://chairevssmes.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/124/Me%CC%81moire.pdf>

Roy, M. (2017). 3 agressions sexuelles déclarées sur 1 000 se soldent par une condamnation. Pourquoi ? *L'actualité*. Récupéré de : <https://lactualite.com/societe/3-agressions-sexuelles-declarees-sur-1-000-se-soldent-par-une-condamnation-pourquoi>

Roy, M., et Prévost, P. (2013). La recherche-action : origines, caractéristiques et implications de son utilisation dans les sciences de la gestion. *Recherches qualitatives*, 32(2), 129-151. <http://www.recherche-qualitative.qc.ca/Revue.htm> Santé Canada. (1990). *Les adolescents coupables d'infraction sexuelle* (No. H72-22/3-1990F). Gouvernement du Canada. Récupéré de : <https://publications.gc.ca/collections/Collection/H72-22-3-1990F.pdf>

Statistique Canada. (2024). *Nombre et pourcentage d'agressions sexuelles signalées à la police qui sont réputées non fondées*. Récupéré de : <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3510017702>

Taylor, C., Singh, A. et Common, D. (2019). More than 1 in 7 girls say they were sexually assaulted by another student — but schools lack policies to help. *CBC*. <https://www.cbc.ca/news/canada/marketplace-school-violence-sexual-violence-1.5329520>

Trocmé, N., et Bala, N. (2005). False allegations of abuse and neglect when parents separate. *Child Abuse & Neglect*, 29(12), 1333–1345. <https://doi.org/10.1016/j.chiabu.2004.06.016>

Université de Sherbrooke. (2024). *Chaire de recherche sur les contextes éducatifs au service des apprentissages et du bien-être*. Récupéré de : <https://www.usherbrooke.ca/recherche/fr/udes/regroupements/chaire/institutionnelle/contextes-educatifs-apprentissages-et-bien-etre>

Université du Québec à Montréal. (2021). *Pour une université inclusive*. Récupéré de : <https://edi.uqam.ca/lexique/equite/>

Yao, D. (2024). Est-ce que le gouvernement comprend que l'éducation à la sexualité, ça ne s'improvise pas ? *Pivot*. <https://pivot.quebec/2024/06/22/est-ce-que-le-gouvernement-comprend-que-leducation-a-la-sexualite-ca-ne-simprovise-pas/>

Zenetti, M.-J. (2021). Théorie, réflexivité et savoirs situés : La question de la scientificité en études littéraires. *Fabula-LhT*, (26).Récupéré de : <https://doi.org/10.58282/lht.2769>

Annexe A - Questionnaire

Violences sexuelles

Il y a 37 questions dans ce questionnaire.

Introduction

Bonjour,

Je me nomme Jessica et aujourd'hui, je te demande de l'aide pour compléter mon projet de recherche au sujet des violences qui peuvent se dérouler dans ton école. Si tu es d'accord, tu peux remplir le questionnaire qui suit. Mon projet se concentre sur les violences sexuelles qui peuvent avoir lieu dans ton école, autour de ton école, dans la cour de ton école, sur ton chemin pour aller à l'école, dans l'autobus ou à la pause du midi. La violence sexuelle peut prendre plein de formes. C'est pour ça que j'ai décidé de les diviser en trois grands blocs. Le premier bloc porte sur le harcèlement, le deuxième bloc sur les comportements non désirés et le troisième bloc sur la coercition sexuelle.

Le questionnaire est complètement anonyme, il n'y aura aucune façon de savoir qui l'a rempli. Si tu ne te sens pas bien et que tu veux arrêter de le remplir pour différentes raisons ou que tu veux simplement sauter des questions, tu es libre de le faire à n'importe quel moment ! Le questionnaire va m'aider à comprendre ce que tu vis à l'école; ta voix est importante.

Consentement :

Avant de débiter le questionnaire en ligne qui porte sur les violences sexuelles, j'aimerais avoir ton consentement. Si tu ne te sens pas à l'aise, il n'y a aucune obligation à le remplir. *

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

☐ Je suis d'accord pour remplir ce questionnaire en ligne et j'ai bien compris que je peux arrêter de répondre au questionnaire à n'importe quel moment.

☐ Je ne suis pas d'accord pour remplir ce questionnaire en ligne.

Section 1 : Informations sur toi

Quel âge as-tu ? *

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

☐ 14

☐ 15

☐ Autre

À quel genre t'identifies-tu ? *

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

☐ Masculin

☐ Féminin

☐ Ni masculin ni féminin

☐ Autre

Section 2 : Les formes de violences sexuelles

Dans cette section, tu répondras à des questions sur les différentes formes de violences sexuelles qui peuvent arriver en contexte scolaire. Le contexte scolaire, ça veut dire que les violences sont arrivées à l'école, autour de l'école, dans la cour d'école, sur ton chemin pour aller à l'école, dans l'autobus, à la pause du midi, etc. Cela veut aussi dire que ces violences ont été commises par un(e) élève ou un(e) adulte de l'école.

Bloc 1 : Harcèlement sexuel

Indique à quelle fréquence un(e) élève ou un(e) adulte de l'école a posé ces gestes envers toi en contexte scolaire.

Une personne m'a regardé(e) d'une façon séductrice alors que c'était non désiré et cela m'a mis(e) mal à l'aise (ex. : elle m'a déshabillé(e) du regard).

*

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- ☐ Jamais
- ☐ Une fois
- ☐ Deux fois ou plus

Une personne m'a raconté, de manière répétitive et non désirée, des histoires ou des blagues à caractère sexuel qui m'ont mis(e) mal à l'aise.

*

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- ☐ Jamais
- ☐ Une fois
- ☐ Deux fois ou plus

En dehors des cours d'éducation à la sexualité, une personne a essayé de parler de sexualité avec moi, même si cela me déplaisait (ex. : m'a posé des questions intimes ou m'a parlé de sa sexualité). * Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- ☐ Jamais
- ☐ Une fois
- ☐ Deux fois ou plus

Une personne m'a sifflé(e) ou appelé(e) d'une manière sexuelle et non désirée. *

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- ☐ Jamais
- ☐ Une fois
- ☐ Deux fois ou plus

Une personne a posé sur moi des gestes à connotation sexuelle qui étaient non désirés (ex. : m'a fait des touchers sans mon consentement, m'a embrassé(e) sans mon consentement, etc.). *

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- ☐ Jamais
- ☐ Une fois
- ☐ Deux fois ou plus

Une personne m'a fait des remarques blessantes, insultantes ou inappropriées au sujet de mon apparence, de mon habillement, de mon corps ou de mes activités sexuelles. *

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- ☐ Jamais
- ☐ Une fois
- ☐ Deux fois ou plus

Une personne m'a montré une partie intime de son corps ou s'est montré(e) avec peu de vêtements devant moi et cela m'a rendu(e) mal à l'aise. *

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- ☐ Jamais
- ☐ Une fois
- ☐ Deux fois ou plus

Coche le statut de la personne ou des personnes qui ont posé ces gestes de harcèlement sexuel.

*

Veuillez choisir toutes les réponses qui conviennent :

- ☐ Élève
- ☐ Personnel enseignant
- ☐ Personnel de soutien (ex. : surveillant(e) du dîner, concierge, brigadier(ière), chauffeur(euse) d'autobus, entraîneur(euse), etc.)
- ☐ Je ne sais pas
- ☐ Autre:

Combien de personnes différentes ont posé les gestes de harcèlement sexuel du bloc 1 envers toi ? *

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- ☐ 1
- ☐ 2
- ☐ 3 ou plus

Selon toi, quel était le genre de la ou des personne(s) ? *

Veillez choisir toutes les réponses qui conviennent :

- ☐ Masculin
- ☐ Féminin
- ☐ Ni masculin ni féminin
- ☐ Autre

Bloc 2 : Comportements sexuels non désirés

Indique à quelle fréquence un(e) élève ou un(e) adulte de l'école a posé ces gestes envers toi en contexte scolaire.

Une personne m'a déjà exposé à des images, des vidéos à caractère sexuel, par médias sociaux et/ou par textos, alors que je ne voulais pas.

*

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- ☐ Jamais
- ☐ Une fois
- ☐ Deux fois ou plus

Une personne m'a invité(e) à répétition et/ou m'a demandé à répétition de sortir avec elle malgré mes efforts pour montrer que je n'étais pas intéressé(e).

*

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- ☐ Jamais
- ☐ Une fois
- ☐ Deux fois ou plus

Une personne a posé sur moi des gestes à connotation sexuelle qui étaient non désirés (ex. : m'a fait des touchers, m'a embrassé(e), s'est frotté contre moi) sans mon consentement et cela m'a rendu(e) mal à l'aise.

*

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- ☐ Jamais
- ☐ Une fois
- ☐ Deux fois ou plus

Une personne a essayé d'avoir des comportements sexuels avec moi (caresse, masturbation, contact oraux-génitaux, pénétration vaginale, pénétration anale, etc.) alors que je ne le voulais pas, mais n'a pas réussi.

*

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- ☐ Jamais
- ☐ Une fois
- ☐ Deux fois ou plus

Une personne a eu des comportements sexuels avec moi (caresse, masturbation, contact oraux-génitaux, pénétration vaginale, pénétration anale, etc.) alors que je ne le voulais pas.

*

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- ☐ Jamais
- ☐ Une fois
- ☐ Deux fois ou plus

Coche le statut de la personne ou des personnes qui ont eu ces comportements sexuels non désirés envers toi.

*

Veillez choisir toutes les réponses qui conviennent :

- ☐ Élève
- ☐ Personnel enseignant
- ☐ Personnel de soutien (ex.: surveillant(e) du dîner, concierge, brigadier(ière), chauffeur(euse) d'autobus, entraîneur(euse), etc.)
- ☐ Autre
- ☐ Je ne sais pas

Combien de personnes différentes ont eu ces comportements sexuels non désirés du bloc 2 envers toi ?

*

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- ☐ 1
- ☐ 2
- ☐ 3 ou plus

Selon toi, quel était le genre de la ou des personne(s) ? *

Veillez choisir toutes les réponses qui conviennent :

- ☐ Masculin
- ☐ Féminin
- ☐ Ni masculin ni féminin
- ☐ Autre

Bloc 3 : Coercition sexuelle

Indique à quelle fréquence un(e) élève ou un(e) adulte de l'école a posé ces gestes de coercition sexuelle envers toi en contexte scolaire.

Une personne m'a laissé(e) penser que je serais récompensé(e) ou mieux traité(e) s'il se passait quelque chose de sexuel entre nous ou avec une autre personne.

*

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- ☐ Jamais
- ☐ Une fois
- ☐ Deux fois ou plus

Une personne m'a menacé(e) dans le but que j'accepte qu'il se passe quelque chose de sexuel entre nous ou avec une autre personne. * Veuillez

sélectionner une seule des propositions suivantes :

- ☐ Jamais
- ☐ Une fois
- ☐ Deux fois ou plus

Une personne m'a fait subir des conséquences négatives parce que j'ai refusé qu'il se passe quelque chose de sexuel entre nous ou avec une autre personne (ex. : m'a intimidé(e), m'a violenté(e), m'a humilié(e)). *

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- ☐ Jamais
- ☐ Une fois
- ☐ Deux fois ou plus

Une personne m'a menacé(e) de partager des informations, des photos, des vidéos de moi sexuellement compromettantes sur les médias sociaux ou par textos.

*

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- ☐ Jamais
- ☐ Une fois
- ☐ Deux fois ou plus

Coche le statut de la personne ou des personnes ont posé ces gestes de coercition sexuelle envers toi.

*

Veillez choisir toutes les réponses qui conviennent :

- ☐ Élève
- ☐ Personnel enseignant
- ☐ Personnel de soutien (ex. : surveillant(e) du dîner, concierge, brigadier(ière), chauffeur(euse) d'autobus, entraîneur(euse), etc.)
- ☐ Autre
- ☐ Je ne sais pas

Combien de personnes différentes ont posé les gestes de coercition sexuelle du bloc 3 envers toi ? *

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- ☐ 1
- ☐ 2
- ☐ 3 ou plus

Selon toi, quel était le genre de la ou des personne(s) ? *

Veillez choisir toutes les réponses qui conviennent :

- ☐ Masculin
- ☐ Féminin
- ☐ Ni masculin ni féminin
- ☐ Autre

Section 3 : Répercussions possibles

Tu as répondu avoir vécu au moins un événement de violence sexuelle en contexte scolaire (mentionné dans un des trois blocs précédents). Quelles en ont été les conséquences ? Coche la ou les conséquences parmi les choix suivants.

*

Veuillez choisir toutes les réponses qui conviennent :

- ☐ Je n'avais plus le goût d'aller à l'école
- ☐ J'ai pensé changer d'école ou de cours
- ☐ J'ai eu envie d'abandonner totalement l'école
- ☐ J'ai modifié mes habitudes (ex. : j'ai changé de parcours pour me rendre à l'école, j'ai changé l'endroit où je prends mes pauses, etc.)
- ☐ J'ai eu des maux physiques (ex. : maux de tête, douleurs, nausées, etc.)
- ☐ J'ai eu des problèmes de sommeil (ex. : cauchemars, manque de sommeil, etc.)
- ☐ J'ai eu des difficultés à me concentrer à l'école
- ☐ J'ai de moins bonnes notes
- ☐ Je vais sûrement échouer mon année scolaire
- ☐ J'ai des idées suicidaires
- ☐ Je ne ressens pas de conséquences
- ☐ Autre:

Section 4 : Dévoilement et soutien

Comment la personne à qui tu t'es confié(e) a agi selon toi ? Coche la ou les façons qui s'applique(nt).

*

Veuillez choisir toutes les réponses qui conviennent :

☐ M'a aidé(e) à me sentir mieux (ex. : m'a rassuré(e), a été à l'écoute, a été respectueux(euse), etc.)

☐ M'a dirigé(e) vers des ressources pour m'aider (ex. : centre d'aide, psychologue, policier(ère), adulte de confiance, etc.)

☐ M'a fait sentir mal (ex : m'a dit que c'était ma faute, m'a dit que j'étais irresponsable, imprudent(e), a fait des blagues, a partagé ma confiance, etc.)

☐ A minimisé la gravité de l'événement (ex. : m'a dit de cesser d'y penser, m'a dit de tenir ça secret, etc.)

☐ A changé de comportement avec moi (ex. : m'a ignoré(e), a évité de passer du temps avec moi, etc.)

☐

Autre:

Section 5 : Témoin ou confident(e)

As-tu déjà été témoin de violence sexuelle commise par une personne de l'école envers une autre personne de ton école ? * Veuillez

sélectionner une seule des propositions suivantes :

- ☐ Jamais
- ☐ Une fois
- ☐ Deux fois ou plus

Est-ce qu'une personne de ton école t'a déjà confié avoir subi de la violence sexuelle commise par une autre personne de ton école ? *

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- ☐ Jamais
- ☐ Une fois
- ☐ Deux fois ou plus

Section 6 : Ton histoire

Si tu as répondu avoir vécu ou avoir été témoin d'un événement de violence sexuelle en contexte scolaire, tu peux, dans cette section, me raconter de façon anonyme et dans tes mots ton histoire. C'est seulement si tu en as envie, tu peux passer cette dernière section. Ton histoire peut aider à mieux comprendre les violences que les jeunes subissent dans les écoles. Elle restera anonyme et je vais effacer les informations qui pourraient permettre d'identifier une personne impliquée. Ton histoire, racontée ici, ne permettra pas d'enquêter ni d'intervenir auprès des personnes impliquées.

Si tu as besoin de soutien, je te suggère de contacter les ressources suivantes ou d'en discuter avec ta ou ton T.E.S.

Info-aide violence sexuelle: 1-888-933-9007

<https://infoaideviolencesexuelle.ca/>

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels: 1-866-532-2822

<https://cavac.qc.ca/>

Merci pour ton témoignage.

Veillez écrire votre réponse ici :

Fin

Merci pour ton temps ! *

Envoyer votre questionnaire.

Merci d'avoir rempli ce questionnaire.

Annexe B - Questionnaire ESSIMU

Section 1 : Quelques informations générales sur vous

- 1. Quel âge avez-vous ?**
- 2. À quelle université êtes-vous rattaché.e ? Si vous êtes rattaché.e à plusieurs universités (ex. : si vous étudiez à une université, mais enseignez à une autre), veuillez choisir celle pour laquelle vous avez un plus grand sentiment d'appartenance. Il sera important de répondre à l'ensemble du sondage en vous référant aux expériences vécues à l'université que vous aurez sélectionnée.**
- 3. Actuellement, quel est votre principal statut à l'université ?**
 - a) Étudiant.e de 1er cycle
 - b) Étudiant.e de 2e cycle
 - c) Étudiant.e de 3e cycle
 - d) Professeur.e/Maître de langue
 - e) Chargé.e de cours
 - f) Cadre
 - g) Employé.e – Groupe métiers et services (ex. : cuisine, imprimerie, conciergerie, prévention et sécurité, etc.)
 - h) Employé.e – Groupe bureau (ex. : commis, assistant.e administratif.ve, etc.)
 - i) Employé.e – Groupe technique (ex. : technicien.ne audiovisuel, archives, etc.)
 - j) Employé.e – Groupe professionnel (ex. : professionnel.le/coordonnateur.trice de recherche, agent.e de développement, psychologue, architecte, etc.)
- 3A Êtes-vous un.e étudiant.e international.e (étudiant.e étranger.e) ?**
- 3B. Faites-vous partie d'une équipe sportive universitaire officielle à titre d'athlète ?**
- 4. Depuis combien de temps fréquentez-vous ou travaillez-vous à cette université ?**
- 5A. À quel genre vous identifiez-vous ?**
- 5B. Vous identifiez-vous au genre qui vous a été assigné à la naissance ?**
- 6. Vous vous considérez comme étant :**
 - a) Hétérosexuel.le
 - b) Homosexuel.le, gai.e ou lesbienne
 - c) Bisexuel.le
 - d) Bi-spirituel.le
 - e) Queer, pansexuel.le ou allosexuel.le
 - f) Asexuel.le

- g) Incertain.e / En questionnement
- h) Autre, veuillez svp spécifier :
- i) Je préfère ne pas répondre

7A. Considérez-vous faire partie d'une communauté autochtone ?

7B. Considérez-vous appartenir à une « minorité visible » ?

8. Avez-vous un handicap ou un problème de santé qui a un impact sur votre vie quotidienne ?

Section 2 : Événements survenus en contexte universitaire

Cette section est divisée en trois blocs. Chaque bloc contient des questions sur des événements de harcèlement et de violences sexuelles susceptibles de survenir en contexte universitaire. Par contexte universitaire, nous entendons un événement survenu à l'intérieur ou à l'extérieur du campus de l'université et commis par une personne affiliée à l'université (personne étudiant ou travaillant à la même université).

Bloc 1 : Harcèlement sexuel

9. Indiquez le nombre de fois qu'une personne affiliée à l'université a commis ces gestes envers vous et précisez si c'est arrivé au cours des 12 derniers mois.

Une personne affiliée à l'université...

- 9.1 Vous a raconté, de manière répétitive, des histoires ou des blagues sexuelles qui étaient offensantes pour vous ?
- 9.2 Vous a sifflé.e ou interpellé.e d'une manière sexuelle ?
- 9.3 A tenté de démarrer une discussion sur le sexe avec vous, même si cela vous déplaisait (par exemple, a tenté de discuter de votre vie sexuelle avec vous) ?
- 9.4 Vous a fait des commentaires insultants ou blessants à connotation sexuelle ?
- 9.5 Vous a fait des remarques désobligeantes au sujet de votre apparence, de votre corps ou de vos activités sexuelles ?
- 9.6 A posé des gestes à connotation sexuelle qui vous ont offensé ou embarrassé ?
- 9.7 Vous a dévisagé.e ou déshabillé.e du regard d'une façon qui vous a rendu mal à l'aise ?
- 9.8 S'est exposée nue ou peu vêtue, d'une manière qui vous a gêné.e ou vous a rendu.e mal à l'aise ?

9A. Quel était votre statut à l'université au moment des gestes ci-haut mentionnés ?

Veuillez svp cocher toutes les réponses qui s'appliquent. a) Étudiant.e de 1er cycle

b) Étudiant.e de 2e cycle

- c) Étudiant.e de 3e cycle
- d) Professeur.e/ Maître de langue
- e) Chargé.e de cours
- f) Cadre
- g) Employé.e – Groupe métiers et services (ex. : cuisine, imprimerie, conciergerie, prévention et sécurité, etc.)
- h) Employé.e – Groupe bureau (ex. : commis, assistant.e administratif.ve, etc.)
- i) Employé.e – Groupe technique (ex. : technicien.ne audiovisuel, archives, etc.)
- j) Employé.e – Groupe professionnel (ex. : professionnel.le/coordonnateur.trice de recherche, agent.e de développement, psychologue, architecte, etc.)

9B-1. Quel était le statut de la personne ou des personnes ayant commis les gestes ci-haut mentionnés ? Veuillez svp cocher toutes les réponses qui s'appliquent. a) Étudiant.e

- b) Enseignant.e (professeur.e, chargé.e de cours ou maître de langue)
- c) À la fois professeur.e ET directeur ou directrice de recherche (études supérieures)
- d) Cadre
- e) Agent.e de la prévention et de la sécurité
- f) Entraîneur.e sportif ou sportive
- g) Professionnel.le de recherche
- h) Membre du personnel technique, administratif, de bureau, de soutien ou de services (personnel de bureau, bibliothèque, audiovisuel, entretien, cafétéria, etc.)
- i) Superviseur.e (de stage ou en milieu de travail)
- j) Client.e ou patient.e (service clinique ou stage)
- k) Je ne sais pas qui était cette personne, ni même si elle était affiliée à l'université

9B-2. Les gestes ci-haut mentionnés ont-ils été posés par un.e partenaire amoureux.euse ou par un.e ex ?

9C. Quel était votre statut par rapport à la personne ou aux personnes ayant commis les gestes ci-haut mentionnés ?

- a) Un évènement ou plus impliquait une personne d'un statut hiérarchique inférieur au mien.
- b) Un évènement ou plus impliquait une personne d'un statut hiérarchique équivalent au mien.
- c) Un évènement ou plus impliquait une personne d'un statut hiérarchique supérieur au mien.

9D. Combien de personnes différentes ont commis les gestes ci-haut mentionnés ?

Veuillez svp inscrire le nombre de femmes et d'hommes.

9E. Cet événement ou certains de ces événements ont-ils eu lieu dans les contextes suivants ?

- a) Dans le cadre des activités d'enseignement (cours, travail d'équipe, stage, mémoire, thèse, etc.)
- b) Pendant que j'effectuais mes tâches au travail, à l'exception des activités d'enseignement
- c) Lors d'une initiation facultaire ou départementale
- d) Lors d'une initiation sportive

- e) Lors d'une fête, d'un 5 à 7 ou autre activité sociale (excluant les initiations)
- f) Dans un contexte sportif (excluant les initiations)
- g) Dans un contexte d'implication étudiante
- h) Dans l'environnement virtuel (ex. : web, Facebook, Instagram, Twitter, messagerie électronique, messagerie texte)
- i) Dans un autre contexte, veuillez svp spécifier lequel

Bloc 2 : Comportements sexuels non désirés

10. Indiquez le nombre de fois qu'une personne affiliée à l'université a commis ces gestes envers vous et précisez si c'est arrivé au cours des 12 derniers mois.

Une personne affiliée à l'université...

- 10.1 Vous a envoyé par Internet ou vous a exposé à du matériel (images, écrits, objets, vidéos) à connotation sexuelle alors que vous ne vouliez pas ?
- 10.2 A tenté d'établir une relation intime ou sexuelle avec vous, malgré vos efforts pour la décourager ?
- 10.3 Vous a répété des invitations à prendre un verre ou à sortir pour manger, malgré vos refus ?
- 10.4 Vous a touché.e d'une façon qui vous a rendu mal à l'aise ?
- 10.5 A tenté de vous caresser, de vous embrasser ou de se frotter contre vous alors que vous ne le souhaitiez pas ?
- 10.6 A tenté d'avoir des relations sexuelles avec vous alors que vous ne le vouliez pas, mais a échoué ?
- 10.7 A eu des relations sexuelles avec vous alors que vous ne le vouliez pas ?

Les questions les 9A à 9E sont répétées ici, en s'appuyant sur les réponses données à la question 10.

Bloc 3 : Coercition sexuelle

11. Indiquez le nombre de fois qu'une personne affiliée à l'université a commis ces gestes envers vous et précisez si c'est arrivé au cours des 12 derniers mois.

Une personne affiliée à l'université...

- 11.1 Vous a laissé entrevoir que vous seriez récompensé.e pour un échange futur de faveurs sexuelles ?
- 11.2 Vous a fait craindre des représailles si vous refusiez de vous engager dans des activités sexuelles ?

- 11.3 Vous a fait subir des conséquences négatives parce que vous avez refusé de vous engager dans des activités sexuelles ?
- 11.4 Vous a laissé entrevoir que vous auriez une promotion ou que vous seriez mieux traité.e si vous coopérez sexuellement ?
- 11.5 S'est arrangée pour que vous ayez peur de subir des conséquences si vous refusez de vous engager dans des activités sexuelles ?
- 11.6 A menacé de diffuser, sur Internet, des informations sexuellement compromettantes sur vous ?

Les questions les 9A à 9E sont répétées ici, en s'appuyant sur les réponses données à la question 11.

Section 3 : Répercussions possibles

À la section précédente (Section 2, Blocs 1-2-3), vous avez répondu avoir vécu au moins un événement de harcèlement ou de violences sexuelles en contexte universitaire. Cette section concerne les répercussions possibles à la suite de ces événements.

12. À la suite de ces expériences de harcèlement et de violences sexuelles en contexte universitaire, avez-vous...

- a) éprouvé des difficultés à poursuivre vos activités à l'université, soit dans vos études, le sport ou le travail (ex. : concentration, remise des travaux/examens, accomplissement de vos tâches, etc.) ?
- b) eu l'intention ou avez-vous changé votre parcours scolaire, sportif ou professionnel (changer de cours ou de programme, quitter l'université, changer de direction de recherche, changer de poste, etc.) ?
- c) modifié certaines habitudes ou votre utilisation des réseaux sociaux ?
- d) éprouvé des difficultés dans votre vie affective, sexuelle ou intime ?
- e) augmenté votre consommation d'alcool ou de drogues ?
- f) modifié certaines habitudes de vie (ex. : sommeil, alimentation) ?
- g) ressenti certains maux physiques (ex. : maux de tête, nausées, douleurs) ?
- h) eu des cauchemars à propos de cet événement ou vous y avez pensé alors que vous ne le vouliez pas ?
- i) essayé fortement de ne pas y penser ou fait des efforts pour éviter des situations qui vous rappelaient l'événement ?
- j) été constamment sur vos gardes, en état d'alerte ou sursautiez-vous facilement ?
- k) ressenti que vous étiez engourdi.e ou détaché.e des autres, des activités ou de l'environnement ?

Section 4 : Dévoilement et soutien

- 13. À la suite d'événements de harcèlement ou de violences sexuelles vécus en contexte universitaire, certaines personnes se confient et d'autres hésitent à le faire. Avez-vous parlé de ces événements à une autre personne que celle qui a commis les gestes ?**
- 14. Vous avez répondu avoir parlé de ces événements à au moins une personne. En vous référant à la liste suivante, précisez à quelle(s) personne(s) ou à quelle(s) ressource(s) vous avez parlé de ces événements.**
- a) Un.e collègue de travail de l'université ou une consœur / un confrère d'études de l'université
 - b) Un.e enseignant.e (professeur.e, chargé.e de cours ou maître de langue)
 - c) La direction du service, du département, du programme ou de la faculté
 - d) Votre syndicat
 - e) Votre association étudiante officielle
 - f) Bureau/centre d'intervention en matière de harcèlement ou personne responsable de la politique contre le harcèlement
 - g) Service de la prévention et de la sécurité
 - h) Bureau de l'ombudsman ou de la protection des droits des étudiants.es
 - i) Clinique juridique ou services juridiques
 - j) Centre d'aide, d'écoute ou de référence pour les étudiants.es
 - k) Clinique de psychologie ou centre de services psychologiques
 - l) Programme d'aide aux employés.es (PAE)
 - m) Groupe communautaire basé sur le campus
(ex. pour femmes, hommes, multiculturel, LGBT, etc.)
 - n) Clinique de sexologie
 - o) Service de santé
 - p) Autre, veuillez svp spécifier la personne ou la ressource utilisée
- 14A. Plus précisément, à quel service offert par l'université ou à quelle personne affiliée à l'université avez-vous parlé de ces événements ? Veuillez svp cocher toutes les réponses qui s'appliquent.**
- 15. Quel a été le délai entre l'événement et le moment où vous en avez parlé à quelqu'un pour la première fois ? Si vous avez vécu plusieurs événements, pensez à l'événement le plus important ou significatif pour vous.**

Section 5 : Réactions des autres

À la section précédente, vous avez répondu avoir parlé des événements de harcèlement ou de violences sexuelles vécus en contexte universitaire à une autre personne que celle ayant commis les gestes. Quelles ont été les réactions de ces personnes ?

- 16. Indiquez à quelle fréquence vous avez rencontré chacune des réactions suivantes.**

Lorsque je me suis confié.e, les personnes...

- 16.1 m'ont dit que j'avais été irresponsable ou imprudent.e
- 16.2 m'ont rassuré que j'étais une bonne personne
- 16.3 après leur avoir dit, m'ont traité d'une manière différente qui m'a mis.e mal à l'aise
- 16.4 m'ont dit de continuer ma vie
- 16.5 m'ont réconforté.e en me disant que tout irait bien ou en me prenant dans leurs bras
- 16.6 ont essayé de prendre le contrôle de mes actions ou de mes décisions
- 16.7 ont été tellement bouleversées qu'elles ont eu besoin que je les rassure
- 16.8 ont pris des décisions ou ont fait des choses à ma place
- 16.9 m'ont dit que j'aurais pu prévenir cette situation
- 16.10 m'ont fourni de l'information et ont discuté des options avec moi
- 16.11 m'ont dit de cesser d'y penser
- 16.12 ont exprimé tellement de colère envers l'agresseur que j'ai dû les calmer
- 16.13 ont évité de me parler ou de passer du temps avec moi
- 16.14 m'ont traité comme un.e enfant ou une personne incompetente
- 16.15 m'ont aidé à trouver de l'information sur les moyens de surmonter cette expérience
- 16.16 m'ont fait sentir comme si j'étais incapable de prendre soin de moi-même
- 16.17 ont tenté de me distraire avec d'autres choses
- 16.18 m'ont encouragé.e à tenir cela secret
- 16.19 ont minimisé le sérieux de cet événement
- 16.20 ont agi comme si je valais moins à leurs yeux
- 16.21 ont agi comme si j'étais endommagé.e
- 16.22 ont fait une blague ou utilisé le sarcasme

Section 6 : Signalement/dénonciation à l'université

- 17. Avez-vous signalé ou dénoncé les événements que vous avez vécus aux instances/ressources de l'université (et non à votre entourage personnel) ?**
- 18. À la suite d'événements de harcèlement et de violences sexuelles, certaines personnes ne signalent pas les gestes aux ressources/instances de l'université pour différentes raisons. Si vous n'avez pas signalé/dénoncé tous les événements aux ressources ou instances de l'université, indiquez, parmi les raisons suivantes, celles qui s'appliquent à vous.**
- a) Je voulais que personne ne soit au courant de cette situation.
 - b) Je ne savais pas que l'université pouvait m'aider dans cette situation.
 - c) J'avais besoin d'aide ou de répit (appui dans mes tâches, délai pour les travaux, congé ou autre), mais je ne voulais pas déposer une plainte formelle.
 - d) Je croyais que la situation n'était pas assez grave pour la signaler.
 - e) Je ne savais pas à qui m'adresser à l'université.
 - f) Je n'avais pas confiance dans les personnes ou instances/ressources en place à l'université.
 - g) Je trouvais les démarches trop compliquées pour dénoncer la situation à l'université.

- h) Je craignais que ma plainte ne soit pas traitée de manière confidentielle.
- i) Je craignais de ne pas avoir suffisamment de preuves pour que les instances de l'université puissent intervenir.
- j) Je craignais les représailles de la personne ayant commis ces gestes ou de son entourage.
- k) J'avais peur qu'on pense que j'étais en partie responsable de la situation.
- l) Je craignais que des personnes de l'université ne prennent pas la situation au sérieux.
- m) Je craignais des conséquences négatives pour mon emploi, ma session, l'obtention de mon diplôme, ou ma carrière sportive.
- n) Je craignais de compromettre l'emploi ou les études de la personne ayant commis ces gestes.
- o) Je voulais simplement mettre l'incident derrière moi et ne plus y penser.
- p) Autre, veuillez svp spécifier la raison :

Section 7 : Récit des événements

- 19. Au début du questionnaire, vous avez répondu avoir vécu au moins un événement de harcèlement ou de violences sexuelles en contexte universitaire. Cette section vous permet de témoigner de cet événement avec une plus grande précision. Votre récit nous aidera à mieux comprendre les gestes, le contexte, le lieu, et tout autre élément que vous jugez pertinent de nous transmettre. Pouvez-vous décrire une des situations vécues en contexte universitaire dont vous avez fait l'objet (une situation survenue une seule fois ou une situation qui s'est répétée dans le temps) ? Les réponses seront traitées de façon anonyme et nous devons effacer toute information permettant d'identifier une personne impliquée.**
- Votre récit ne constitue pas un dévoilement aux autorités ou aux instances de l'université. Il ne sera pas utilisé pour investiguer les personnes impliquées dans les événements, ni intervenir auprès de ces dernières.**

SECTION 8 : TYPE D'AIDE SOUHAITÉE

- 20. Si un jour vous viviez des situations de harcèlement et de violences sexuelles par une personne de l'université (ou si vous en avez vécu), quel type d'aide souhaiteriez-vous obtenir ?**

Section 9 : Témoin ou confident.e

- 21. Dans le cadre de vos activités à l'université, avez-vous été témoin d'une forme de harcèlement ou de violence sexuelle commise par une personne de l'université envers une autre personne de l'université ?**
- 22. Dans le cadre de vos activités à l'université, une personne de l'université vous a-t-elle confiée avoir subi une forme de harcèlement ou de violence sexuelle commise par une autre personne de l'université ?**

Section 10 : Autres événements au cours de votre vie

Les deux questions suivantes concernent des événements vécus à l'extérieur du contexte universitaire, c'est-à-dire ayant été commis par une personne non affiliée à l'université.

23. Au cours de votre vie, une personne non affiliée à l'université...

- 23.1 Vous a touché.e sexuellement, alors que vous ne le vouliez pas, ou encore vous a forcé.e à la toucher ou à toucher, d'une façon sexuelle, une autre personne ?
- 23.2 À l'exception des attouchements sexuels mentionnés précédemment, vous a forcé.e à avoir une relation sexuelle, incluant une pénétration orale, anale ou vaginale, alors que vous ne le vouliez pas ?

Section 11 : Vos opinions

24. Veuillez indiquer dans quelle mesure vous êtes en accord ou en désaccord avec chaque énoncé.

- 24.1 Si une femme est agressée pendant qu'elle est soûle, elle est au moins un peu responsable d'avoir laissé les choses échapper à son contrôle.
- 24.2 Les accusations d'agression sexuelle servent souvent à se venger des hommes.
- 24.3 Si un homme manifeste des réactions physiques (ex. : érection, éjaculation), il peut difficilement prétendre avoir été agressé sexuellement, car ses réactions indiquent un plaisir sexuel.
- 24.4 Beaucoup de femmes donnent l'impression à un homme qu'elles sont intéressées, et ensuite elles prétendent avoir été agressées sexuellement.
- 24.5 Certains gestes anodins des hommes sont injustement interprétés comme du harcèlement sexuel.
- 24.6 Si une personne est soûle, elle pourrait agresser sexuellement une autre personne, mais non intentionnellement.
- 24.7 Les femmes qui se placent dans des situations à risque sont en partie responsables si elles se font agresser ou harceler sexuellement.
- 24.8 Il est impossible d'agresser sexuellement un homme qui sait se défendre physiquement.
- 24.9 Lorsque les femmes s'habillent de manière sexy, elles envoient des messages contradictoires aux hommes.
- 24.10 Les hommes n'ont généralement pas l'intention de forcer leur partenaire (homme ou femme), mais parfois ils sont incapables de s'arrêter, car ils sont trop excités sexuellement.
- 24.11 Si une personne ne se défend pas physiquement ou ne dit pas « non », on ne peut pas parler d'agression sexuelle.

Section 12 : Vos opinions sur la « culture du viol »

25. Êtes-vous familier.ère avec l'expression « culture du viol » ?

26. Nommez 3 idées, mots-clés ou événements que vous associez à l'expression « culture du viol ».

**27. Est-ce que la « culture du viol » est un problème dans votre université selon vous ?
Veuillez svp expliquer votre réponse.**

Section 13 : Sensibilisation

En tant que milieu d'apprentissage et de travail, comment l'université pourrait-elle sensibiliser la communauté universitaire et lutter contre les paroles et les gestes de nature sexuelle qui sont non désirés ? Indiquez à quel point vous êtes en accord ou en désaccord avec chacun des énoncés.

- a) Se doter de politiques claires et transparentes qui permettront d'informer les membres des démarches à entreprendre et des canaux qui existent pour appuyer les personnes victimes et/ou témoins de paroles ou de gestes de nature sexuelle non désirés
- b) Développer des campagnes de sensibilisation afin d'informer les membres de la communauté universitaire des lois canadiennes et québécoises, des règlements de l'université et des politiques qui lui sont propres (y compris la *Politique contre le harcèlement et règles de procédure*)
- c) Se doter d'un bureau de réception et de traitement des plaintes, neutre, qui permettrait d'assurer le suivi auprès des victimes (qui pourraient demeurer anonymes au sein de l'université) et s'assurer qu'elles reçoivent l'aide nécessaire et désirée
- d) Développer et rendre accessible une liste d'options, y compris des options confidentielles, anonymes et par Internet, pour les victimes qui souhaitent rapporter (et/ou dénoncer) une situation vécue
- e) Offrir des formations obligatoires sur le harcèlement et les violences sexuelles, la culture du viol et le consentement à l'ensemble des membres de la communauté universitaire (cadres ; chargé.es de cours ; étudiants.es, membres des groupes professionnels, du personnel de soutien et de la sécurité ; professeur.es)
- f) Offrir des formations obligatoires sur le harcèlement et les violences sexuelles, la culture du viol et le consentement à certains groupes ciblés (ex. : membres de la direction universitaire, des départements et des modules ; personnes élues auprès des associations étudiantes et des regroupements syndicaux ; équipes sportives, etc.)
- g) S'assurer d'un meilleur éclairage de ses installations (bâtiments, terrains de sports, stationnements, etc.) et que ces installations soient généralement plus sécuritaires
- h) Travailler de concert avec les autres acteurs du milieu (Service de police, Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel, etc.) afin de favoriser le traitement rapide et efficace de toutes plaintes en la matière
- i) Compiler et diffuser des statistiques annuelles anonymes des paroles et gestes de nature sexuelle, non désirés, qui sont reportés aux autorités universitaires de l'université
- j) Implanter un organisme indépendant d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel à l'université
- k) L'université est suffisamment proactive dans la prévention de ces actes et n'a pas à modifier ni ses pratiques, ni ses politiques

l) Autre, veuillez svp indiquer vos suggestions :

Annexe C – Présentation du projet de recherche



Présentation du projet de recherche : **ÉTAT DES VIOLENCES SEXUELLES À L'ÉCOLE PRIMAIRE ET SECONDAIRE ET LEURS POSSIBLES IMPACTS SUR LE CHEMINEMENT SCOLAIRE DES ÉLÈVES.**

Étudiante-chercheure

Jessica Gauthier, étudiante à la maîtrise en éducation, concentration en administration scolaire à la TÉLUQ et détentrice d'un baccalauréat ès sciences sociales avec mineure en études féministes et de genre à l'Université d'Ottawa.

gauthier.jessica.5@univ.teluq.ca

Direction de recherche

Michel Umbriaco, Professeur à la TÉLUQ, Département Éducation.

michel.umbriaco@teluq.ca

Préambule

Dans le cadre de ce projet de recherche, nous aimerions consulter les élèves de secondaire 3 de vos établissements par l'entremise d'un questionnaire en ligne. Les élèves seront invité·e·s à remplir, seul·e·s et de façon autonome, ce questionnaire en ligne dans le local informatique de leur école, avec les autres élèves de leur classe et leur enseignant·e·. Le temps alloué à cette activité sera de moins de 60 minutes. Un lien sera envoyé aux enseignant·e·s, qui pourront le partager avec leurs élèves lors d'une période d'informatique. Le questionnaire sera rempli une seule fois par les élèves pendant l'année scolaire 2024-2025. Nous visons à commencer la distribution du questionnaire en février 2025.

L'objectif de ce projet de recherche est de brosser un portrait (formes, fréquences, répercussions) des diverses violences présentes dans nos écoles secondaires en se concentrant plus précisément sur les violences sexuelles (cyberviolence sexuelle, harcèlement sexuel, agressions sexuelles, etc.), d'approfondir les connaissances des élèves sur ce sujet et de les outiller s'ils en sont victimes ou témoins.

Le projet cherche également à saisir les liens entre violences sexuelles, bien-être et réussite scolaire. Cela pourrait nous aider à mieux comprendre certaines des causes du décrochage scolaire chez les

élèves et, surtout, à améliorer les plans de lutte. Ce projet vise à susciter un changement positif en offrant une base sur laquelle bâtir pour contrer les violences chez les jeunes.

Questionnaire

La conception du questionnaire a été fortement inspirée par le travail des chercheur·e·s ayant réalisé l'enquête intitulée *Enquête Sexualité, Sécurité et Interactions en Milieu Universitaire (ESSIMU)*, qui visait uniquement les écoles supérieures. En effet, cette recherche s'est principalement concentrée sur les violences sexuelles dans les collèges et universités. Très peu de recherches ont été faites relativement aux élèves du secondaire, malgré le fait que les données policières montrent que près de la moitié des victimes de violences sexuelles sont mineur·e·s.

Le questionnaire a été grandement révisé avec la collaboration de Mme Labelle, sexologue et agente de développement en éducation à la sexualité au service des ressources éducatives au Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais, afin de l'adapter à l'âge, aux enjeux et aux contenus d'éducation à la sexualité des participant·e·s visé·e·s. Il prend en considération toute la gamme des violences sexuelles (harcèlement sexuel, exhibitionnisme, comportement sexiste, invitations répétées, diffusion d'images intimes, chantage et menace, attouchement sexuel non désiré, agression sexuelle, viol, etc.) en se basant sur le concept du continuum de la violence sexuelle.

Retombées pour les écoles participantes

Le questionnaire est conçu de manière à aider les élèves à approfondir leurs connaissances et à renforcer les acquis en lien avec certaines notions obligatoires du programme d'éducation à la sexualité. À la fin du questionnaire, les élèves repartiront avec une fiche contenant diverses ressources fiables. Ce projet pourra également fournir un soutien précieux au personnel enseignant, qui doit consacrer des heures d'enseignement à l'éducation à la sexualité, notamment pour aborder des problématiques sociales comme la violence sexuelle, car il couvre certaines des thématiques obligatoires en éducation à la sexualité. De surcroît, ce projet pourrait permettre d'ajuster les plans d'engagement vers la réussite (PEVR) pour les années à venir, car il a pour objectif d'établir des liens entre les impacts des violences sexuelles sur la réussite, la persévérance et le bien-être des élèves. Il serait raisonnable de croire qu'une synthèse des résultats sera diffusée aux directions des établissements participants dès l'automne 2025.

Déroulement

L'étudiante-chercheure distribuera, par courriel, un guide de passation, des cartes ressources (à imprimer et distribuer aux élèves à la fin du questionnaire), ainsi que le lien pour accéder au questionnaire. L'enseignant-e pourra déterminer la date de passation entre le 1er et le 28 février 2025. Les enseignant-e-s devront prévoir une activité dans le local informatique pour les élèves qui ne souhaitent pas participer, ainsi que pour celles et ceux qui termineront rapidement le questionnaire. L'étudiante-chercheure n'a pas besoin d'être présente sur les lieux pendant la passation du questionnaire, mais restera facilement disponible sur demande durant le mois de février pour toute question ou aide supplémentaire. Elle peut se déplacer dans les écoles participantes sur demande.

Éthique

Le questionnaire sera rempli de manière anonyme. Afin de préserver l'anonymat des élèves, les seules informations personnelles demandées seront l'âge et le genre auquel l'élève s'identifie, ce qui empêchera l'identification des participant-e-s. La banque de données sera donc totalement anonyme. Le consentement est demandé à l'élève, et ce dans un langage adapté, au début du questionnaire, afin qu'ils puissent y répondre.

De plus, pour assurer la confidentialité des données et conformément aux exigences du comité d'éthique, le serveur LimeSurvey sera utilisé pour stocker les données et héberger le questionnaire. Cette plateforme est fortement recommandée, car les serveurs sont situés en sol canadien.

L'étudiante-chercheure est, de surcroît, détentrice d'un certificat d'éthique à jour.

Question

Pour toute question additionnelle sur le projet, vous pouvez communiquer avec l'étudiante-chercheure au courriel suivant : gauthier.jessica.5@univ.telug.ca

Pour toute question relative à l'éthique de la recherche, vous pouvez contacter le comité d'éthique de la recherche de l'Université TÉLUQ à : cereh@telug.ca

Annexe D - GUIDE DE PASSATION DES QUESTIONNAIRES SUR LES VIOLENCES SEXUELLES POUR LES ÉLÈVES DE 3^e SECONDAIRE

Planification

- **Dates** : Planifier la passation du questionnaire entre le **1er et le 28 février 2025**.
- **Horaire** : Le questionnaire doit être rempli durant une période informatique déjà prévue à l'horaire, dans l'intervalle mentionné.
- **Durée** : Réserver **la période complète** pour la passation du questionnaire.
- **Activités alternatives** : Prévoir une activité en classe informatique pour les élèves qui ne souhaitent pas participer ou qui terminent rapidement le questionnaire.
- **Lien vers le questionnaire** : Le lien vous est transmis dans ce courriel. Assurez-vous qu'il soit accessible aux élèves lors de la période dédiée à la passation du questionnaire. **Tester l'hyperlien à l'avance** pour garantir son bon fonctionnement.
- **Cartes ressources** : Découpez les cartes ressources jointes au courriel et préparez-les pour distribution à tous les élèves à la fin de la période, faire imprimer en couleur sur un carton pour un meilleur résultat.

Pendant la passation

1. **Introduction** : Informez les élèves qu'ils rempliront un **questionnaire en ligne et ce de façon autonome**, portant sur les violences sexuelles en milieu scolaire. Soulignez que le questionnaire est **anonyme** et **non obligatoire**.
2. **Activités alternatives** : Avant de débiter proposez et expliquez tout de suite une activité alternative aux élèves qui ne souhaitent pas répondre ou qui terminent rapidement de répondre au questionnaire.
3. **Gestion de la classe** : Restez devant la classe pour superviser et assurez-vous que les élèves restent à leur place afin de garantir l'anonymat des réponses.
4. **Soumission** : Rappelez aux élèves de cliquer sur le bouton « **Envoyer** » pour s'assurer que leurs réponses soient bien transmises.
5. **Distribution des cartes ressources** : Distribuez les cartes ressources à tous les élèves à la fin de la période.

Annexe E – Carte ressource

